



RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL

2020



Syndicat Mixte des Bassins Versants Caux Seine

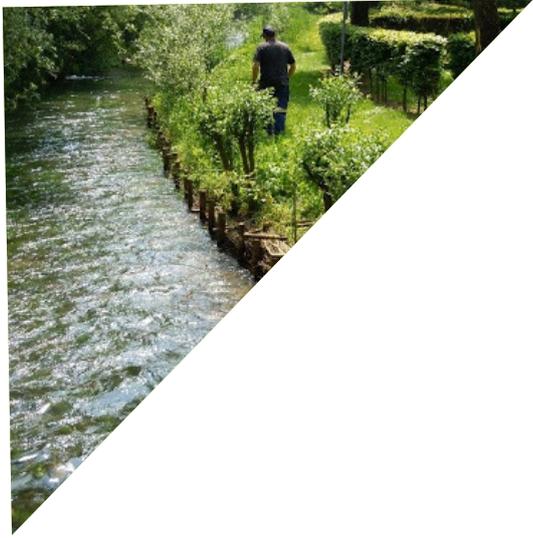
contact@sbvcauxseine.fr

21 rue de Caudebec - Fréville

76190 Saint Martin de l'If

Tel : 02 32 94 51 90

Fax : 02 32 94 51 91



L'ÉDITO DE...

Bastien Coriton, président du SMBV Caux Seine

((

Président du SMBV Caux Seine depuis 2014, je souhaite souligner la qualité de l'engagement du syndicat, dans l'exécution des missions qui lui sont confiées et mettre en avant la valeur ajoutée de ce maître d'ouvrage « de bassin hydrographique » qu'est notre structure. Je prends soin d'être à l'écoute des attentes locales et veille à maintenir une gestion toujours plus cohérente et solidaire à l'échelle du bassin versant.

Ce rapport d'activité, témoigne de la multiplicité des actions menées par le SMBV Caux Seine et du souci permanent de répondre aux enjeux du territoire. **Aussi bien en matière de préservation de la ressource en eau et de gestion des milieux aquatiques, que de prévention des inondations.**

Le SMBV œuvre quotidiennement à la mise en place des politiques de l'eau sur tout le territoire en assurant avec constance l'ensemble de ses missions. **Construire un avenir durable, équilibré et partagé**, est l'ambition du Syndicat Mixte des Bassins Versants Caux Seine.

2020, année du renouvellement des délégués, perturbée par la Covid 19, témoigne d'un bilan d'activité riche et diversifié. Fruit des 37 délibérations adoptées à l'unanimité lors des 4 comités syndicaux.

Je remercie l'ensemble de nos partenaires et financeurs, nos délégués, l'équipe administrative et technique, sans qui les actions présentées dans ce rapport ne seraient pas réalisables.

Merci à Emma, étudiante de l'ISCOM Rouen, pour son précieux concours à la conception de ce document.

Je vous souhaite une agréable lecture.

))





SOMMAIRE

Le SMBV Caux Seine

- L'histoire p.6
- Les caractéristiques du territoire p.6
- La GEMAPI p.7
- Compétences et missions p.8
- Le Bureau, le Comité et l'équipe p.9 à 11

Le SAGE des 6 Vallées

- Le rôle du SAGE p.13
- L'état d'avancement du SAGE p.14
- Les enjeux p.15
- Les missions 2020 p.16

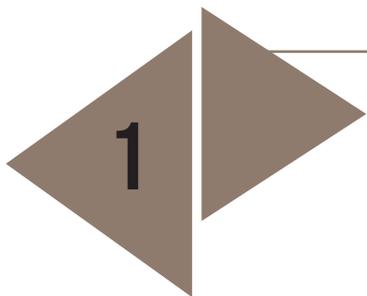
Les missions du syndicat en 2020

- Erosion / ruissellement / inondation p.19
- Milieux aquatiques : les rivières p.34
et zones humides
- Sensibiliser pour limiter les risques futurs p.49

Compte administratif p.52

Conclusion p.56

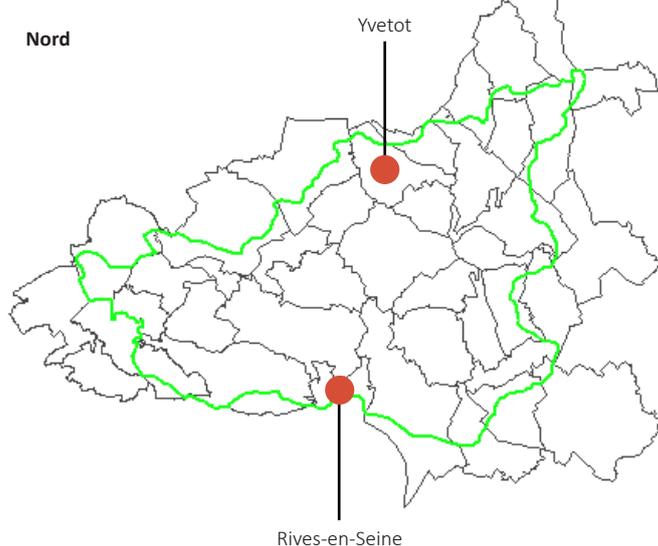
Glossaire p.57



LE SMBV CAUX SEINE

L'histoire

Le territoire du syndicat

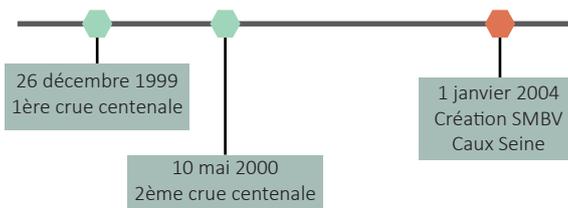


— La limite du bassin versant

— Les limites communales

Le Syndicat Mixte des Bassins Versants (SMBV) Caux Seine a vu le jour le premier janvier 2004. Il est venu remplacer l'ancien Syndicat Intercommunal des Bassins Versants de la Rançon et de la Fontenelle, suite à l'adhésion des communes des bassins versants de St Gertrude et Ambion.

Aujourd'hui, le SMBV Caux Seine regroupe en finalité 5 EPCI (établissement public de coopération intercommunale) à fiscalité propre. Soit **30 communes** réparties sur un territoire de plus de **180 km²** et presque **28000 habitants**.



Les caractéristiques du territoire

17 km de réseau hydrographique

83Ha de zones humides

Environ 300 mares

Environ 1800 Ha de bassins versants

LE SMBV CAUX SEINE

Qu'est-ce que la compétence GEMAPI ?

La gestion des milieux aquatiques et des préventions des inondations (GEMAPI), est une nouvelle compétence qui est devenu obligatoire pour les intercommunalités depuis les 1er janvier 2018. Cette compétence comprend 4 alinéas (1, 2, 5 et 8) appartenant à l'article L.211-7 du Code de l'Environnement et elle répond aux lois **MAPTAM** (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles) et **NOTRe** (Nouvelle Organisation Territoriale de la République).

La GEMAPI recouvre les actions suivantes :

ITEM n°1

L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique.

ITEM n°2

L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux ou encore des mares.

ITEM n°5

La défense des personnes et des biens contre les inondations

ITEM n°8

La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humide.

Adhèrent au Syndicat en tant que membres disposant du pouvoir délibérant :

- les communes de Blacqueville, Ectot les Baons, Flamanville, Grémonville, Motteville et Saint Martin aux Arbres.

Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre :

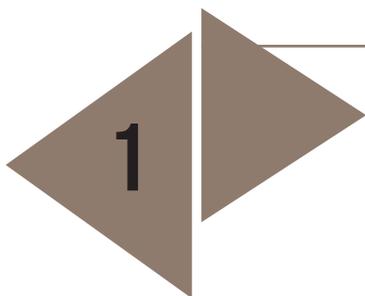
- Communauté de Communes Yvetot Normandie pour tout ou partie des communes de : Allouville-Bellefosse, Auzebosc, Bois-Himont, Carville la Folletière, Croixmare, Ecalles-Alix, Saint Clair sur les Monts, Saint Martin de l'If, Sainte Marie des Champs, Touffreville la Corbeline, Valliquerville et Yvetot.

- Communauté de Communes Caux-Austreberthe pour tout ou partie de la commune de Blacqueville.

- Communauté de Communes Plateau de Caux Doudeville-Yerville pour tout ou partie des communes de : Ectot les Baons, Flamanville, Grémonville, Motteville et Saint Martin aux Arbres.

- Communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine pour tout ou partie des communes : Anquetierville, Louvetot, Maulévrier Sainte Gertrude, Rives en Seine, Saint Arnoult, Saint Aubin de Crétot, Saint Gilles de Crétot, Saint Nicolas de la Haie et Trouville-Alliquerville.

- Métropole Rouen Normandie pour tout ou partie des communes de : Epinay sur Duclair, Saint Paër et Sainte Marguerite sur Duclair.



LE SMBV CAUX SEINE

La GEMAPI

	Items article L 221-7 du code de l'environnement		
	1 et 5	2 et 8	4, 11 et 12
Communauté de communes Yvetot Normandie			
Communauté de communes Caux Austreberthe			
Blacqueville			
Communauté de communes Plateau de Caux Doudeville Yerville			
Ectot les Baons			
Flamanville			
Grémonville			
Motteville			
Saint Martin aux Arbres			
Communauté d'agglomération Caux Vallée de Seine			
Métropole Rouen Normandie			

Les compétences et missions du syndicat

Le syndicat porte le statut d'**Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)** et fonctionne essentiellement avec des fonds publics (participation des EPCI et des communes pour le hors GEMAPI, subventions accordées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, département de Seine Maritime, région Normandie...). De par ses statuts, le syndicat doit **préserver les dommages aux personnes et aux biens pour le risque inondation**. De plus, il gère de manière globale :

- Les eaux de ruissellement agricoles sur les bassins versants,
- Les cours d'eau et les zones humides,
- Et apporte un soutien technique à la profession agricole.

Ces missions sont menées dans le but de **lutter contre les inondations, d'améliorer la qualité de l'eau et de la protéger, dans le respect des équilibres naturels**.

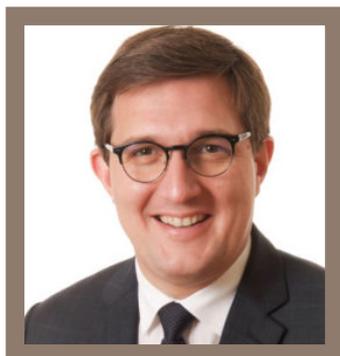
Pour aider le syndicat dans ses missions, **deux structures privées agissent en parallèle et en partenariat avec le SMBV Caux Seine pour la bonne gestion des cours d'eau** :

- L'Association Syndicale Autorisée (ASA) de la Rançon et de la Fontenelle,
- L'Association Syndicale Autorisée (ASA) de la Sainte Gertrude et de l'Ambion.

Il s'agit d'associations **regroupant les propriétaires riverains des cours d'eau** et qui moyennant une cotisation, assument l'entretien courant de la rivière (faucardement, gestion des embâcles, régulation des rats musqués et ragondins). Ils représentent les syndicats historiques des rivières.

LE SMBV CAUX SEINE

Le bureau



Le Président
Monsieur Bastien CORITON



Le 1er vice-président
Monsieur Joël LESOIF



Le 2nd vice-président
Monsieur Didier FERON



Le 3ème vice-président
Monsieur Patrick MOISSON



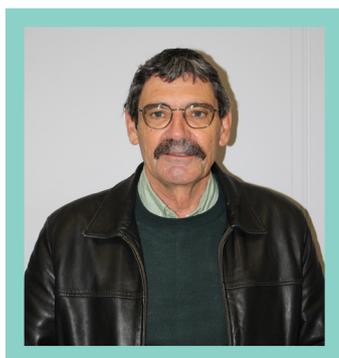
Membre
Monsieur Jocelyn PESQUEUX



Membre
Monsieur Régis de Murat



Membre
Madame Astrid LAMOTTE



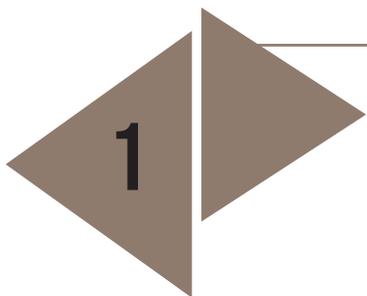
Membre
Monsieur Sylvain GARAND
*Président de la CLE du SAGE
des 6 Vallées*



Membre
Monsieur Daniel LEBLE



Membre
Monsieur Sylvain BULARD



LE SMBV CAUX SEINE

Le comité syndical

En 2020, suite aux élections municipales, le syndicat compte les délégués suivants :



- Monsieur Christophe BASSOT
- Monsieur Eric CARPENTIER
- Madame Catherine DUCHESNE
- Monsieur Pascal DUMESNIL
- Madame Annie DUPRÉ
- Monsieur Lionel GAILLARD
- Monsieur Sylvain GARAND
- Monsieur Daniel LEBLÉ
- Monsieur Joël LESOIF
- Monsieur Patrick MOISSON
- Monsieur Jocelyn PESQUEUX
- Madame Yolande PESQUEUX



- Monsieur Patrick CALLAIS
- Madame Astrid LAMOTTE
- Monsieur Yves SORET



- Monsieur Christian ABRAHAM
- Monsieur Bastien CORITON
- Monsieur Daniel DELAUNE
- Monsieur Didier FERON
- Monsieur Sylvain HAUCHARD
- Monsieur Hubert LECARPENTIER
- Monsieur Alain LEGRAND
- Monsieur David MALANDAIN
- Monsieur André RIC



- Monsieur Sylvain BULARD



- Monsieur Claude BOUTEILLER
- Monsieur Régis de MURAT
- Monsieur Claude FOURNIER
- Monsieur Eric HALBOURG
- Monsieur Alain PETIT

Pour les communes :

- Madame Christine LEFEBVRE (Blacqueville)
- Monsieur Patrice BOSSÉ (Ectot les Baons)
- Monsieur Benoit LEMERCIER (Flamanville)
- Monsieur Régis de MURAT (Grémonville)
- Madame Florence SOURINTHA (Motteville)
- Madame Sabrina STALIN (St Martin aux Arbres)

LE SMBV CAUX SEINE

L'équipe



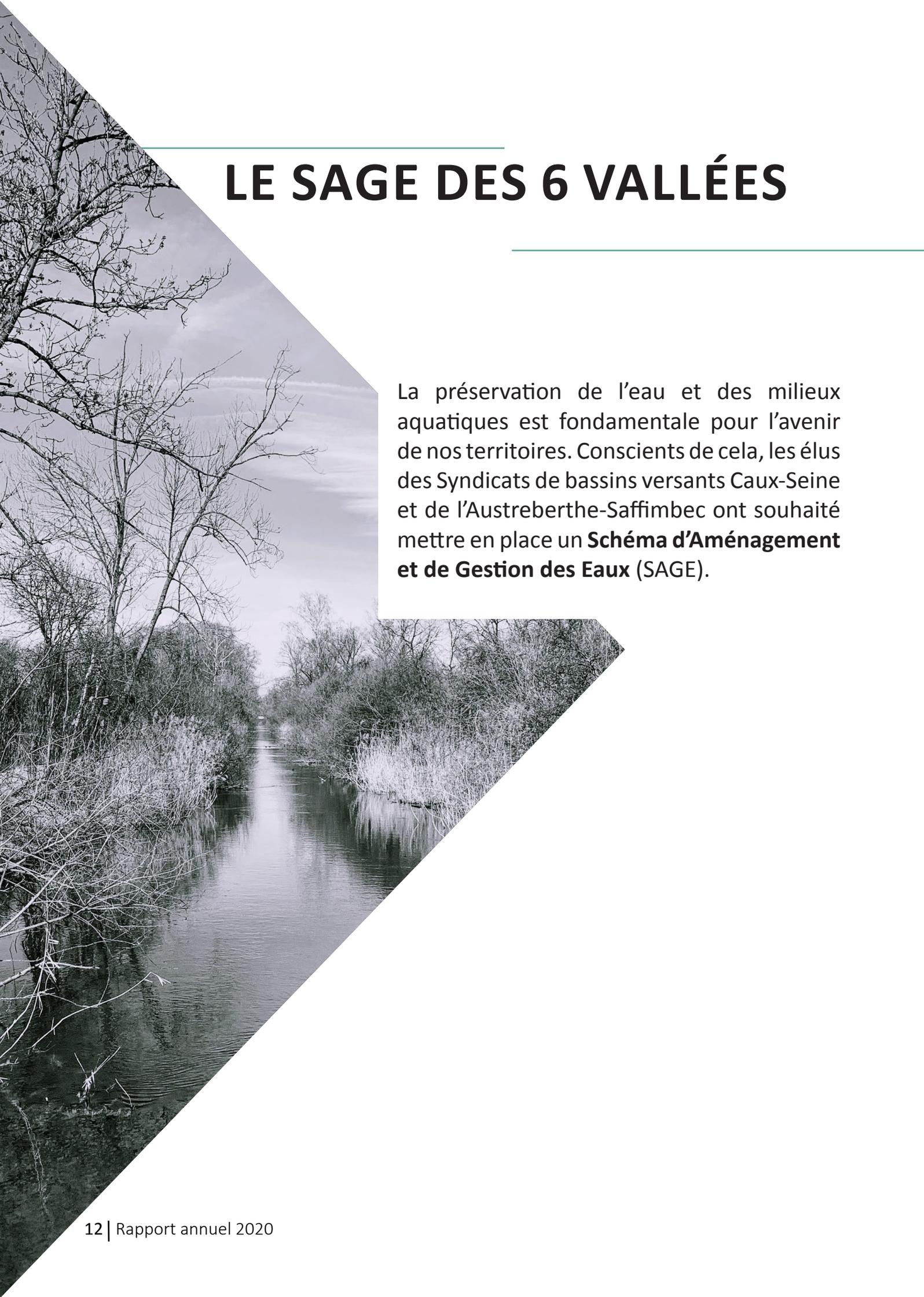
Alexandre DURAND
Animateur agricole
adurand@sbvcauxseine.fr

Arnaud ROSAN
Animateur rivière et zone
humide
arosan@sbvcauxseine.fr

Elena Marques
Animatrice SAGE des 6
Vallées
sage6vallees@smbvas.fr

Isabelle AUGER
Responsable administrative
et financière
iauger@sbvcauxseine.fr

Jean-Pierre BABOIS
Agent d'entretien
des rivières



LE SAGE DES 6 VALLÉES

La préservation de l'eau et des milieux aquatiques est fondamentale pour l'avenir de nos territoires. Conscients de cela, les élus des Syndicats de bassins versants Caux-Seine et de l'Austreberthe-Saffimbec ont souhaité mettre en place un **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)**.

LE SAGE DES 6 VALLÉES

Le rôle du SAGE

Le SAGE est un outil de gestion durable et de planification de la ressource en eau. Il est élaboré de manière collective à l'échelle d'un bassin versant hydrographique, regroupant tous les acteurs de l'eau (collectivités, services de l'État, acteurs économiques, représentants de la société civile et protection de l'environnement, loisirs...). Son objectif est d'atteindre un équilibre entre protection de la ressource en eau et satisfaction des différents usages. Il doit être compatible avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), pour atteindre des objectifs de qualité des masses d'eau fixés par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE).

On considère l'eau dans son ensemble et toutes ses dimensions, les thématiques prises en compte par un SAGE sont donc nombreuses : **la rivière, la continuité écologique, les zones humides, l'eau potable, l'assainissement, les ruissellements, l'agriculture, l'urbanisme, l'industrie, les loisirs...**

Le SAGE se compose d'un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD) et d'un règlement, assortis chacun de documents cartographiques.

Le PAGD définit les objectifs généraux ainsi que les moyens, conditions et mesures prioritaires pour les atteindre. Il précise les maîtrises d'ouvrage, les délais et les modalités de leur mise en œuvre. Les documents d'urbanisme et les décisions prises dans le domaine de l'eau et des ICPE doivent être compatibles avec les objectifs affichés.

Le règlement du SAGE complète ou renforce certaines dispositions du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable des eaux (PAGD). Ces règles sont opposables au tiers. L'animation et les études pour l'élaboration du SAGE, sont financées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Le territoire du SAGE

- 395 km²
- 65 communes
- 65000 habitants
- 2 bassins versants :
Caux-Seine
Austreberthe



Enjeu milieux aquatiques

- Maintenir ou atteindre le bon état écologique des rivières.
- Préserver, restaurer et valoriser les zones humides y compris les mares.



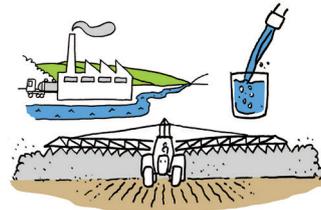
Enjeu inondation

- Réduire les ruissellements.
- Réduire la vulnérabilité du territoire face aux inondations.



Enjeu qualité de l'eau

- Maintenir ou retrouver une eau conforme aux normes, que ce soit pour la consommation humaine ou dans les rivières.
- Pour la production d'eau potable : maintenir une eau de qualité suffisante pour ne pas avoir besoin de traitements de potabilisation lourds.



Enjeu gouvernance et communication

- Assurer une gouvernance et une communication efficace pour la mise en place du SAGE.



L'état d'avancement du SAGE

Après un important travail d'élaboration en concertation avec l'ensemble des acteurs et la consultation préalable des habitants du territoire garantie par la Commission Nationale du Débat Public, le projet de SAGE a été validé à l'unanimité le 8 janvier 2020. L'ensemble des collectivités du territoire ont ensuite été consultées courant 2020. Le SAGE sera soumis à une enquête publique entre le 14 juin et le 13 juillet 2021. La mise en œuvre du SAGE est prévue à partir de 2022.

LE SAGE DES 6 VALLÉES

Les actions 2020

L'année 2020 a connu deux événements qui ont bousculé la mise en place des actions prévues par le SAGE : la crise sanitaire du COVID et le report des élections municipales. Compte-tenu de cette situation exceptionnelle, la phase de consultation a été prolongée et l'enquête publique ainsi que certaines actions de communication ont dû être reportées.

Afin d'aider les collectivités du territoire à s'approprier le document et pouvoir ainsi délibérer, deux réunions de présentation ont été organisées, une note de synthèse a été éditée et des délibérations types ont été transmises. De plus, le document a été présenté au Comité de Bassin Seine-Normandie et à l'Autorité Environnementale.

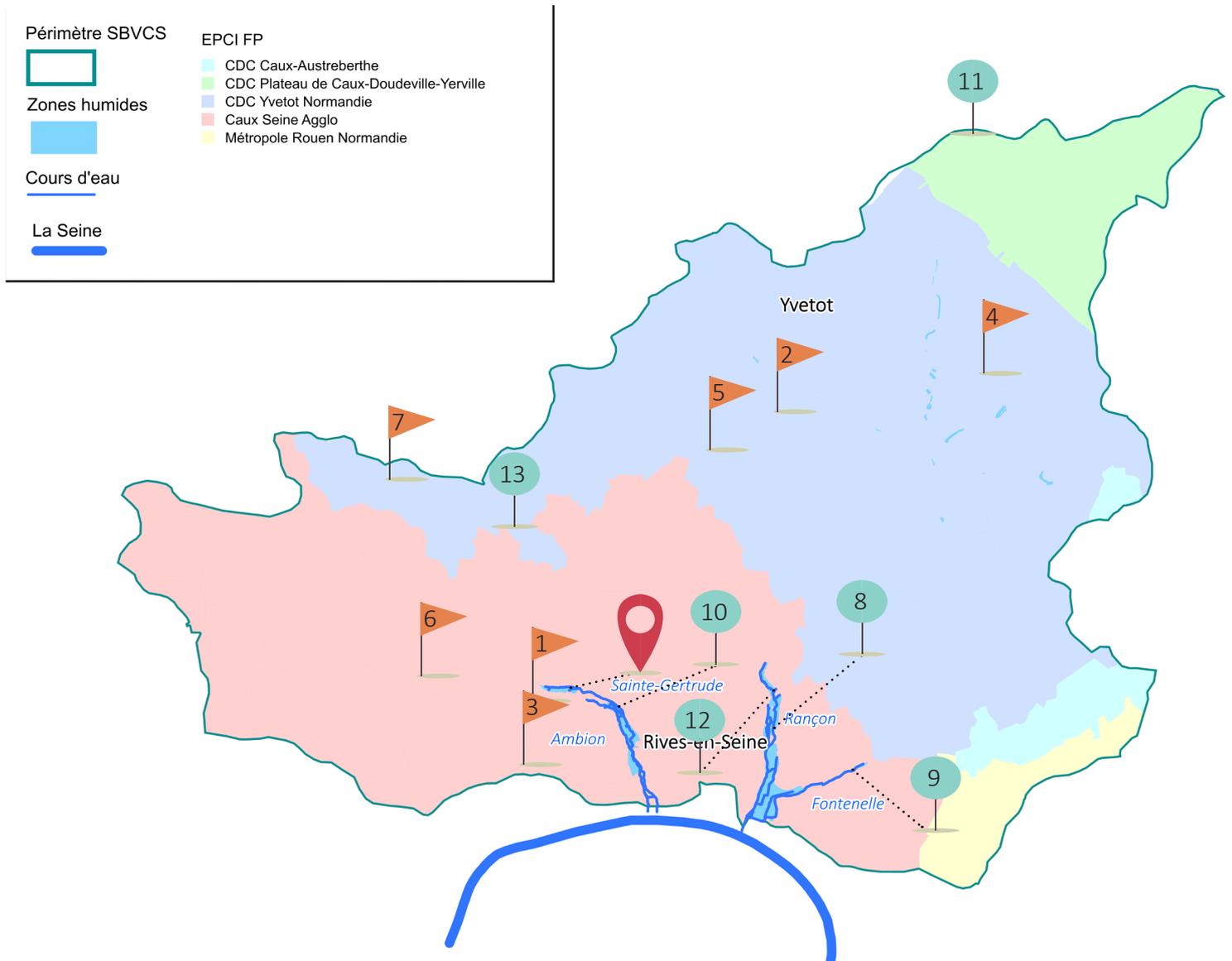
En parallèle à la phase de consultation, des actions de préparation à la mise en œuvre du SAGE ont pu se dérouler :

- ◆ Une phase réflexion est en cours avec le SMBVAS pour la mise en place d'un « **Contrat Eau et Climat** » à l'échelle du SAGE. Le but étant d'obtenir des financements de l'Agence de l'eau et de mutualiser le personnel, afin de se doter de moyens humains et financiers nécessaires à la mise en œuvre du SAGE.
- ◆ Dans l'objectif de renforcer les liens entre les maîtrises d'ouvrages intervenant dans domaine de l'eau, une rencontre entre les animateurs (de Bassin d'Alimentation de Captage, de bassin versant et du SAGE) a été organisée, à l'initiative du président de la CLE. L'objectif de cette rencontre était de renforcer les liens entre les collectivités, afin de trouver des pistes de collaboration. C'était aussi l'opportunité de présenter les outils du SAGE qui pourraient être mobilisés pour la protection de la ressource. Cette réunion était une première étape, mais tous les participants ont été séduits, les échanges se poursuivront donc en 2021.
- ◆ Afin de communiquer sur les enjeux du territoire du SAGE et promouvoir les bonnes pratiques, la réalisation d'un plan de communication est prévu dès l'approbation du SAGE. Pour préparer ce travail qui devra être effectué en 2021, une note précisant les objectifs et les cibles de ce plan de communication a été élaborée.
- ◆ Enfin, dans une volonté de construire une stratégie agricole efficace sur le territoire, une note prospective sur la mise en place des Paiements pour Services Environnementaux a été réalisée. La concertation des différents acteurs à travers le groupe de travail agricole, a mis en lumière la nécessité de valoriser économiquement les pratiques et productions agricoles susceptibles de concourir aux objectifs de bonne qualité des masses d'eau et des milieux. Le PSE a été identifié comme un des leviers lors des réflexions du groupe de travail agricole.

Ce qu'il faut retenir de 2020 :

- Le projet du SAGE a été adopté par la CLE,
- La consultation des assemblées,
- Et la préparation de la mise en place du SAGE.

CARTE RÉCAPITULATIVE DES



Animations avec les scolaires ou le grand public

- Intervention avec l'école forestière de Mesnières en Bray sur une zone humide privée à Maulévrier S^t Gertrude (page 50),
- Et animation avec le Parc Naturel Régional des boucles de la Seine Normande.



MISSIONS DU SYNDICAT EN 2020



études et travaux érosion/ruissellement/inondation

- Étude hydraulique du bassin versant de la Pépinière (page 20 - repère 1),
- Étude géotechnique et réhabilitation des lagunes de Touffreville (page 21- repère 2),
- Étude conception d'une mare communale à S^t Arnoult (page 22 - repère 3),
- Étude conception des ouvrages A150 (page 23 - repère 4)

- Aménagement des ouvrages RD131/VC2 (page 24 - repère 5),
- Aménagement de Haies et fascines SCEA du fond des mares à Anquetierville (page 26 - repère 6),
- Réhabilitation des mares Lahalle à Anquetierville (page 27 - repère 6),
- Et aménagement du Cheval Blanc à Allouville Bellefosse (page 28 - repère 7).



études et travaux rivières et zones humides

- Études RCE (restauration de la continuité écologique) : Moulin du Haut Pas (page 37 - repère 8), le seuil de la Pisciculture de Caillouville (page 38 - repère 9) et le seuil des deux ouvrages de la S^t Gertrude (page 38 - repère 10),

- Aménagement de trois mares : la mare communale d'Ectot les Baons (page 42 - repère 11), une mare privée à Rives en Seine (page 42 - repère 12) et la mare communale de Bois Himont (page 43 - repère 13),
- Aménagements d'une clôture et d'un abreuvoir sur le Perroy (page 44 - repère 12),
- Opération de le lutte contre les EEE (Espèces Exotiques Envahissantes) à Ectot les Baons (page 45 - repère 11),
- Et mission de pêche électrique pour le suivi scientifique sur le Perroy et La Fontenelle (page 47 - repère 9).

LES MISSIONS DU SYNDICAT EN 2020



LES MISSIONS DU SYNDICAT EN 2020

Erosion / ruissellement / inondation

Le syndicat mixte des bassins versants Caux Seine a pour missions de lutter contre les ruissellements et les inondations, afin de protéger les biens et les personnes.

Des études hydrauliques globales et intégrées (EGI) ont été menées afin d'identifier les causes, analyser les enjeux et proposer des actions de lutte contre les coulées de boue et les inondations (ouvrages structurants). De plus, 10 communes bénéficient aujourd'hui de Plans Communaux d'Aménagements d'Hydraulique Douce, ces actions sont proposées principalement aux exploitants agricoles.

Les eaux pluviales urbaines doivent être prises en compte dans la gestion hydraulique d'un bassin versant. Cependant, le syndicat ne réalise pas d'études et d'aménagements qui auraient pour seul but de gérer les eaux pluviales urbaines, mais apporte de nombreux conseils aux différentes collectivités en termes de risque inondation et de gestion des eaux pluviales.

Le poste d'animateur agricole a pour finalité d'informer et d'assister techniquement les agriculteurs, particuliers, entreprises, communes et le syndicat dans tous les domaines liés à la gestion de l'eau en milieu rural et en particulier aux problèmes de ruissellements et d'érosion et ce, dans le souci de la protection de la ressource en eau et des inondations.

Ce volet concerne :

- La mise en place d'aménagements d'hydraulique douce, création et réhabilitation de mares, plantation de haies et fascines, mise en œuvre de talus plantés... Ainsi que la promotion de pratiques culturales conservatrices,
- Le suivi des études et maîtrise d'œuvre, pour la conception et la réalisation des ouvrages hydrauliques,
- Le suivi et l'entretien de la houe rotative,
- Les avis de retournement d'herbages,
- Le suivi et l'entretien des ouvrages hydrauliques,
- Et les avis d'urbanisme.

Bilan des actions 2020

Coût total des travaux : **92 500€ TTC**

Coût total des études : **41 000€ TTC**

3 mares réhabilitées (**600 m³** au total)

190 mètres linéaires de haies et fascines

1 talus tampon et **1** une retenue d'eau créés (**5 650 m³** au total)

230 ha conventionnés avec la houe rotative

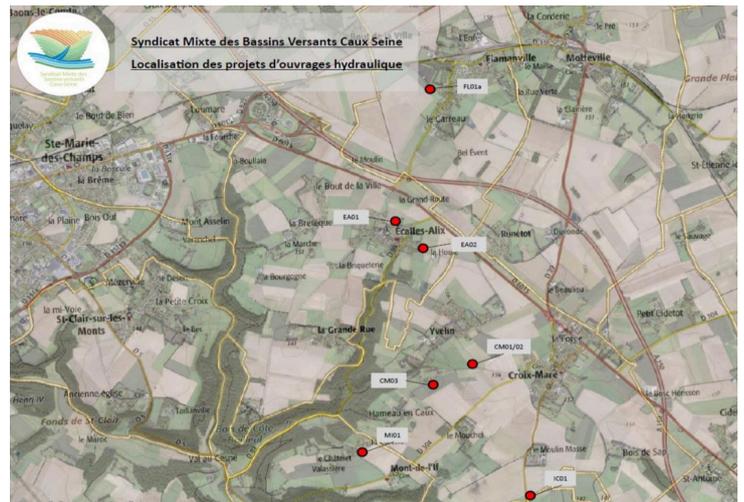
193 avis d'urbanisme



Le Syndicat se fait accompagner dans certains cas par des bureaux d'études, souvent lorsque que les projets sont conséquents. Cela a pour but de mener des études hydrauliques sur un secteur précis (identifier les problèmes existants, calculer des volumes d'eau ruisselant selon différents modèles de pluies...) puis concevoir des aménagements.

Cette année, 4 missions ont été confiées à des bureaux d'études :

- Avant-projet du bassin versant de la Pépinière
- Étude géotechnique et conception pour la réhabilitation des lagunes de Touffreville
- Étude et conception d'une mare communale à Saint Arnoult
- Conception ouvrages A150



ÉTUDE hydraulique du bassin versant de la Pépinière

Le Syndicat Mixte des Bassins Versants Caux Seine a lancé en 2014 une étude hydraulique du bassin versant de la pépinière, situé sur les communes de Saint-Arnoult et Maulévrier Sainte Gertrude.

Le bassin versant concerné, présente un axe d'écoulement qui prend naissance sur les parcelles agricoles du plateau et rejoint ensuite l'impasse de la Pépinière. En forêt domaniale, les ravines très marquées démontrent l'intensité des écoulements à chaque gros orage, entraînant des désordres sur la rue à l'eau.

Aujourd'hui la majorité des ruissellements suivent le talweg naturel et se déversent dans la rivière Sainte Gertrude, on y retrouve les eaux chargées de limons provenant des parcelles agricoles. Il était important de prendre en compte dans ce projet la proximité du captage de Maulévrier/St Arnoult. En effet, les écoulements sont parfois tentés de suivre le chemin forestier pour se diriger vers une importante dépression à quelques centaines de mètres du captage. Pour protéger la ressource en eau potable, il est important que cette dépression très filtrante soit préservée et déconnectée des ruissellements agricoles.

Pour cela, les aménagements proposés dans l'AVP, insistent sur ce point comme la réhabilitation d'une mare tampon en forêt et de son débit de fuite qui dirige les ruissellements vers le talweg naturel. Mais l'objectif étant aussi de protéger la rivière, les aménagements proposés sur le plateau et dans le talweg forestier auront ce rôle à jouer (freiner et sédimenter les matériaux avant la rue à l'eau et la rivière).

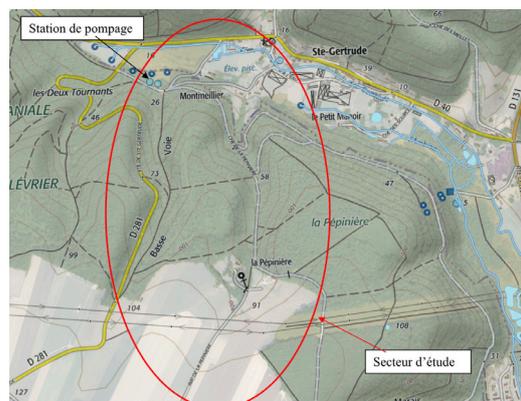
Financement : **80% TTC AESN**

LES MISSIONS DU SYNDICAT EN 2020

Erosion / ruissellement / inondation

Les enjeux clairement identifiés dans ce projet sont les suivants :

-  La sécurité de la Rue à l'eau et ses riverains
-  L'amélioration de la qualité des ruissellements arrivant dans la rivière
-  La protection du captage d'eau potable Maulévrier/St Arnoult



ÉTUDE géotechnique et réhabilitation des lagunes de Touffreville

Les années précédentes, au stade de l'avant-projet, l'étude hydraulique accompagnée de levés topographiques, avaient permis la mise en lumière de différents aménagements possibles des lagunes de Touffreville la Corbeline. Un scénario avait été retenu avec nos différents partenaires techniques et financiers, permettant de lancer les phases suivantes de conception du projet.

Pour rappel, les lagunes de Touffreville ont été raccordées à la station de traitement des eaux usées d'Yvetot, le SMBVCS avait proposé le rachat de cette parcelle. Elle est située en point bas, à proximité d'un axe de ruissellement principal. En captant ces écoulements, l'objectif était de transformer les bassins en retenues tampons de régulation des ruissellements agricoles, afin de protéger la vallée de la Rançon.

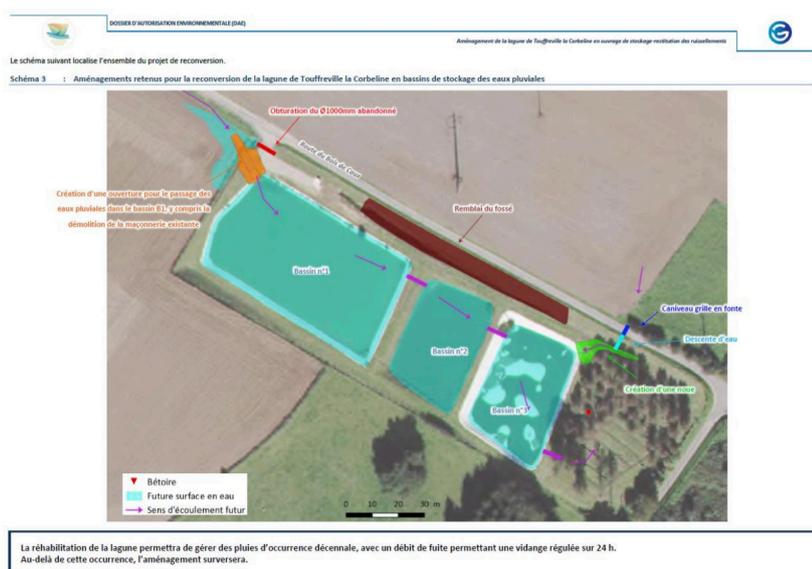
Avant de passer à la phase PRO, il était nécessaire dans un premier temps, de définir la nature des matériaux. Ensuite, de détecter la présence de vides en profondeur, car nous sommes situés sur une zone karstique avec la présence de bétouires à proximité. Enfin, de tester la solidité des digues entre chaque bassin, pour savoir si elles résisteraient au stockage de l'eau.

Cette étude, menée par le cabinet Ginger CEBTP, sortie en juillet 2020, a démontré que les sols et talus étaient très instables. Il était donc nécessaire d'étancher toutes les zones en eau, avec des bassins et des talus pour éviter toute infiltration d'eau.

Coût étude géotechnique : **9 204.00 € TTC**

Financement : **80% AESN**

La phase PRO a donc pu être lancée, par le bureau d'études Ingetec mandaté pour l'ensemble de la mission depuis l'étude hydraulique. Les plans des ouvrages ont pu être dévoilés tenant compte des préconisations de l'étude géotechnique. Voici le plan retenu.



Coût de cette phase + rédaction du dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau (DLE) : **9 360€ TTC**

Estimation des travaux : **168 000.00 € TTC**

Financement : **60% AESN**

ÉTUDE conception d'une mare communale à St Arnoult

L'aménagement de la mare communale, intervient dans le contexte suivant : le secteur de la route du Havre RD982, au niveau de la sortie de la route des Ruaux est un point sensible aux inondations. Le talweg amont composé de cultures, prairies et bois est sensible aux ruissellements et à l'érosion. Les écoulements se retrouvent donc tous au point bas au niveau du transformateur électrique. Par débordement, l'eau encercle ce bâtiment et vient alors déborder sur le parking, ainsi que les logements situés juste à côté et traverse ensuite la route Départementale pour rejoindre les Ruaux.

Ces ruissellements, essentiellement agricoles, proviennent des parcelles situées au-dessus du chemin rouleur, ils traversent et s'écoulent sur la route (STAR_05).

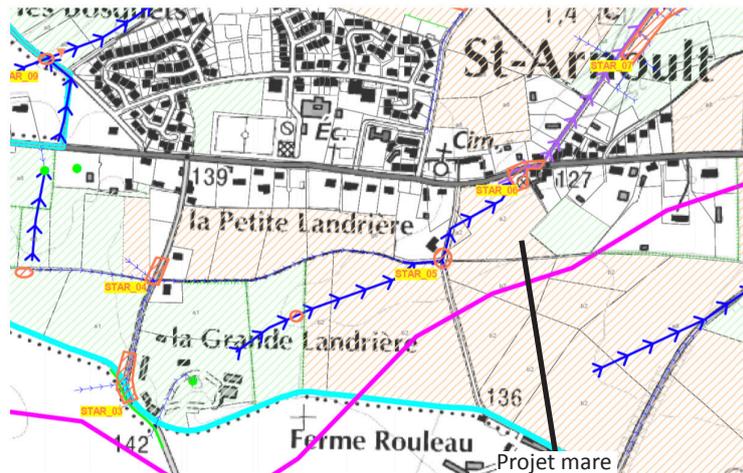
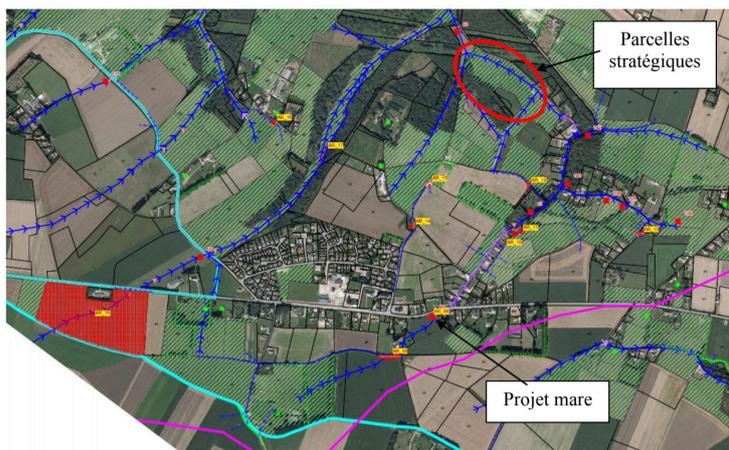
Le projet est situé en amont d'une parcelle stratégique d'un point de vue érosion et ruissellement, puis en amont de la vallée de la Sainte Gertrude. Le SMBV a donc élaboré une cartographie des parcelles stratégiques à l'échelle de son territoire et a pris une délibération dans ce sens. Cette parcelle au hameau des Ruaux est située sur un axe de ruissellement principal, avec une préconisation d'être maintenue en herbe dans le Plan Communal d'Aménagement d'Hydraulique Douce.

LES MISSIONS DU SYNDICAT EN 2020

Erosion / ruissellement / inondation

En parallèle de cette étude, le SMBV a eu l'opportunité d'acquérir une prairie stratégique en aval, au hameau des Ruaux. En effet, située sur un axe de ruissellement important, le maintien de cette parcelle en herbe est un atout dans la préservation des sols et la vallée de la Sainte Gertrude située en aval. Pour cela, une réflexion à l'échelle du territoire a été menée, en collaboration avec l'AESN, afin de recenser les parcelles ayant un grand intérêt pour le Syndicat.

Voici les extraits du plan communal d'aménagement d'hydraulique douce de Saint Arnout :



Coût de l'étude, effectué à ce jour : **7 200€ TTC**

Financement : **80% TTC AESN**

Ce coût comprend l'étude hydraulique les AVP et la phase PRO avec plans.

Le dossier loi sur l'eau est en cours, il sera déposé dans l'année après signature des accords fonciers auprès des propriétaires.

Le projet a été validé par l'ensemble des acteurs : l'AESN en tant que partenaire financier ; la commune qui devra acquérir la parcelle, financer les travaux en partie et entretenir l'aménagement ; les propriétaires actuels de la parcelle et l'agriculteur exploitant, le SMBVCS qui sera également maître d'ouvrage des travaux.

ÉTUDE conception des ouvrages A150

Dans le cadre de l'aménagement foncier pour la réalisation de l'autoroute A150, des emprises ont été acquises par le SMBVCS. Dans le but d'y réaliser des ouvrages hydrauliques, visant à protéger les voiries, les habitations et le Val au Cesne. Quelques ouvrages ont déjà été réalisés depuis 2017 : agrandissement de bassin, noues... ; mais la conception des ouvrages structurants nécessitait de missionner un bureau d'études. Les avant-projets avaient été réalisés par le Département au préalable, il restait donc à mener la phase PRO de conception afin de sortir les plans définitifs des aménagements.

En 2020 le bureau d'études a travaillé sur l'ensemble de ces plans. Il a effectué la rédaction du DCE (dossier de consultation des entreprises) et l'analyse de offres pour 4 aménagements : CM¹ 01/02, le CM130 le CM03 et le MI² 01.

Coût de la maîtrise d'œuvre : **7 500€ TTC**

Financement : **50% Département Seine Maritime**

¹ Croix Mare

² Mont-de-l'If

Le Syndicat est amené à réaliser des travaux hydrauliques sur son territoire. Ces aménagements, d'hydraulique douce ou structurants, ont pour principaux objectifs de réguler les ruissellements, afin de préserver différents enjeux : les personnes et les biens mais aussi la ressource en eau.

Les aménagements réalisés en 2020 sont les suivants :

- Ouvrage RD131/VC2 à Auzebosc
- Haies et fascines à Anquetierville
- Réhabilitation des mares Lahalle à Anquetierville
- Travaux Cheval Blanc à Allouville Bellefosse

AMÉNAGEMENT Ouvrage RD131/VC2

Dans le cadre du réaménagement de la Route Départementale 131 (Axe Yvetot – Arelaune en Seine), le département de Seine-Maritime a réalisé un giratoire au croisement de la RD131 et du VC2 sur la commune d'Auzebosc. Les négociations foncières ont permis au SMBV Caux Seine de disposer d'une emprise pour la gestion des eaux de ruissellements agricoles sur ce secteur.

Le dimensionnement de cet ouvrage tient compte d'une pluie de référence décennale pour définir les volumes et le débit de fuite. 3600 m³ peuvent être gérés, réparti de la manière suivante :

- Une surface de 6700 m² au nord du giratoire permet de retenir 2000 m³ avec le remblai de la route VC2. Zone inondable déjà existante.
- Une surface à l'ouest de 1700 m² dont 630 m² acquis par le SMBV pour la réalisation du bassin. Le reste du volume (1600m³) est obtenu par la zone inondable déjà existante et par la retenue réalisée sur notre emprise.

Le débit de fuite de l'ouvrage est de 40l/s, mais comment fonctionne-t-il ?

Dans un premier temps, la retenue se remplit d'eau, puis les zones inondables situées sur les parcelles agricoles des deux côtés de la route. Ensuite, l'eau monte sur la route communale sur une hauteur d'eau de 30cm environ.

Pour prévenir les usagers du risque d'inondation de la voirie, des panneaux ont été posés de part et d'autre de la zone d'inondabilité. Une servitude d'inondabilité a également dû être signée avec les propriétaires et l'agriculteur exploitant.

LES MISSIONS DU SYNDICAT EN 2020

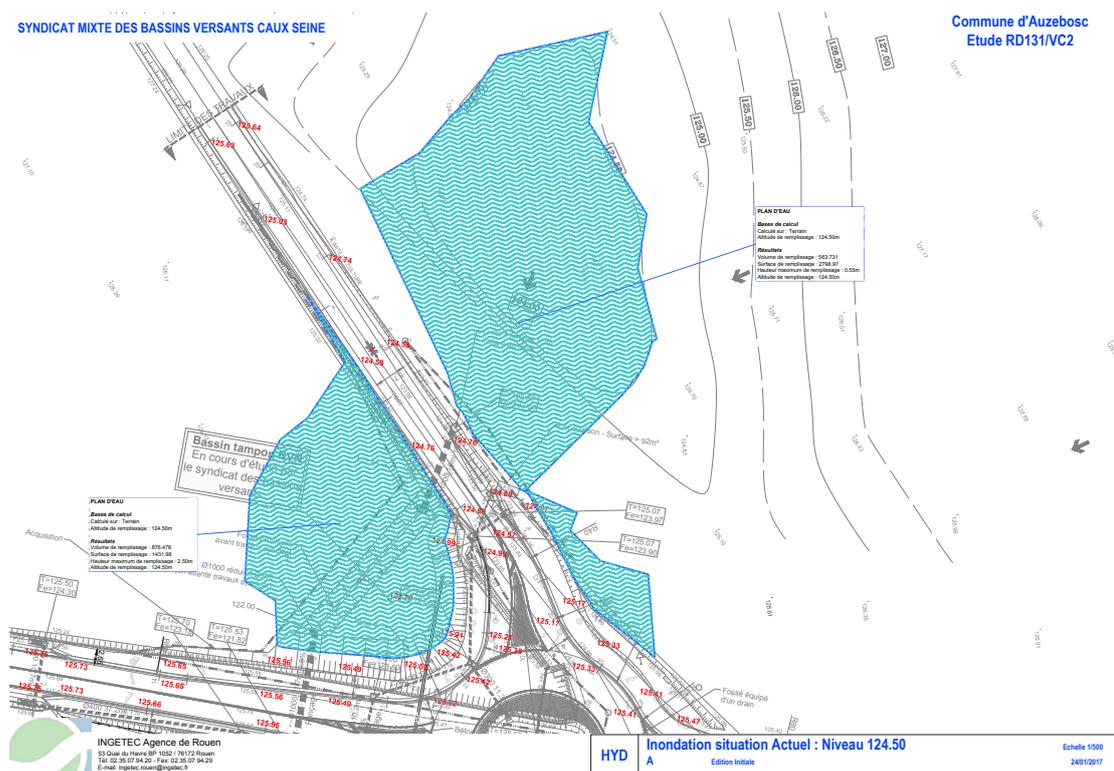
Erosion / ruissellement / inondation

Une fascine a été mise en place en amont de l'ouvrage pour maintenir les limons sur la parcelle agricole et limiter ainsi l'envasement de l'ouvrage.

Cet aménagement permet de réguler les ruissellements et donc limiter les inondations, mais aussi les apports de limons dans les bétouilles situées quelques centaines de mètres en aval.

Coût de l'aménagement : **37 561,36 € TTC**

Financement : **40% TTC AESN et 60% TTC SMBVCS**



AMÉNAGEMENT Haies et fascines à Anquetierville

Afin de résoudre des problèmes de coulées boueuses sur des propriétés bâties, voiries et bétaires situées sur le Bassin d'Alimentation de Captage de Maulévrier. En mars 2020, des fascines et haies ont été implantées sur la commune d'Anquetierville.

Sur ces parcelles agricoles sensibles à l'érosion on observait régulièrement des ravines, entraînant les limons en aval des parcelles. Les discussions avec les agriculteurs et les élus de la commune ont abouties à la mise en place d'aménagements d'hydraulique douce. Ainsi deux fascines ont été réalisées, une de 26 mètres linéaires et une autre de 52 mètres linéaires. De plus, une haie de 75 mètres linéaires a été replantée.

Coût de l'aménagement : **11 809,06 € TTC**

Financement : **80% TTC AESN, 10% Commune d'Anquetierville et 10% agriculteur**



LES MISSIONS DU SYNDICAT EN 2020

Erosion / ruissellement / inondation

RÉHABILITATION des mares Lahalle à Anquetierville

Dans le cadre de sa programmation de réhabilitation des mares, le Syndicat Mixte des Bassins Versants Caux Seine accompagne les projets sur son territoire. Cette opération, d'un montant de 5200 € a été soutenue financièrement par l'Agence de l'Eau Seine Normandie à hauteur de 80%. Dans ce cas particulier, la commune a participé puisqu'une des deux mares récupère les eaux pluviales de la voirie communale, mais est aussi recensée comme réserve incendie.

Le propriétaire, soucieux de l'environnement, souhaitait préserver les deux mares sur son corps de ferme, dans un intérêt hydraulique mais aussi patrimonial. Celles-ci ont une capacité totale de stockage de 420m³. Les travaux ont consisté à évacuer l'envasement qui s'est formé sur plusieurs dizaines d'années. Les berges ont été terrassées de manière à favoriser l'implantation des hélophytes (jonc, iris, myosotis, carex...) et ainsi assurer leur stabilité. Enfin, pour la mare illustrée ci-dessous, des arbres, tels que le peuplier, ont été coupés afin d'apporter davantage de lumière. La végétation est aujourd'hui repartie et les pluies, qui ont suivies le terrassement, ont rapidement redonnées vie à la mare.

Coût de l'aménagement : 5 200 € TTC

Financement : 80% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie



AMÉNAGEMENT Cheval Blanc à Allouville Bellefosse

Lors des précipitations importantes de l'hiver 2018/2019, une habitation a été inondée au hameau du cheval blanc à Allouville Bellefosse et une autre habitation était également menacée. Le Syndicat a donc été dans l'obligation de mener une étude hydraulique sur ce bassin versant d'une vingtaine d'hectares, afin d'obtenir des aides financières pour la réalisation de travaux.

L'étude menée en 2019 a permis de mettre en évidence la création d'un talus de stockage et de régulation des ruissellements, ayant les caractéristiques suivantes :

- ⇒ Hauteur crête : 1.10m
- ⇒ Hauteur plus hautes eaux : 0.85m
- ⇒ Pentes talus : 3/1
- ⇒ Volume tampon global 2 150 m³
- ⇒ Débit de fuite 50l/s (Diamètre 160mm)

Cette retenue permet de gérer une pluie de référence centennale.

Pour la réalisation de ce talus, le syndicat a dû acquérir des emprises foncières, obtenues après négociations à l'amiable avec deux propriétaires, pour une surface totale de 600 m². Uniquement l'emprise du talus a été achetée, la zone inondable formée par l'ouvrage est au maximum de 6615 m², une servitude d'inondabilité a été signée avec le propriétaire et l'exploitant agricole concernés. Le Syndicat a souhaité profiter de ces travaux pour réhabiliter une mare en aval du talus. Il a fallu faire un curage, reprofiler les berges et aménager le débit de fuite et la surverse la mare.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise **VALERIAN** dans le cadre d'un marché de travaux.

Coût de l'aménagement : 39 973.71 € TTC

Financement : 40% AESN, 30% Commune d'Allouville Bellefosse et 30% SMBV Caux Seine



LES MISSIONS DU SYNDICAT EN 2020

Erosion / ruissellement / inondation

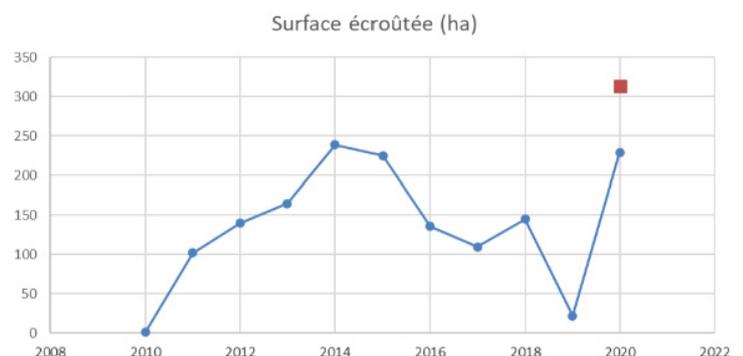


FONCTIONNEMENT de la houe rotative

Il y a eu 230 ha d'écroutés cette année, principalement sur les cultures d'hiver. Les variations importantes d'utilisation de ce matériel d'une année à l'autre, s'expliquent par les conditions météorologiques dans les premiers mois où la culture est en place. En effet, si l'on retrace la pluviométrie depuis le mois d'octobre 2019 et que l'on observe à ce même moment les conditions de récolte à la fois du maïs et de la pomme de terre mais aussi des semis de blé, on constate qu'une grande partie a été faite dans de mauvaises conditions et très tardivement dans la saison. Les forts cumuls de pluies de 800 à 1000 mm selon les secteurs ont compacté et créé une croûte de battance en surface des sols. La houe a été très sollicitée en sortie d'hiver pour casser cette croûte de battance, aérer le sol et aider la plante à se développer.

Cette croûte de battance peut se briser rapidement lorsqu'elle est humide, par contre avec les conditions météo séchantes du printemps elle s'est rapidement durcit, il était parfois nécessaire de passer la houe 2 fois sur la même parcelle. On comptabilise une surface réellement écroutée de 315 ha environ.

Face à une forte demande, sur un espace de temps très réduit, nous n'avons pas pu satisfaire toutes les demandes. En concertation avec une CUMA voisine, nous avons pu rediriger les agriculteurs sur une autre houe rotative disponible.



En 2020, soit 10 saisons après l'achat de cet outil, nous avons atteint les 1515 ha écroutés. La révision de l'outil pour la campagne 2019 a été effectuée en début d'année, en régie par l'animateur et par un salarié de l'exploitation du lycée agricole d'Yvetot.

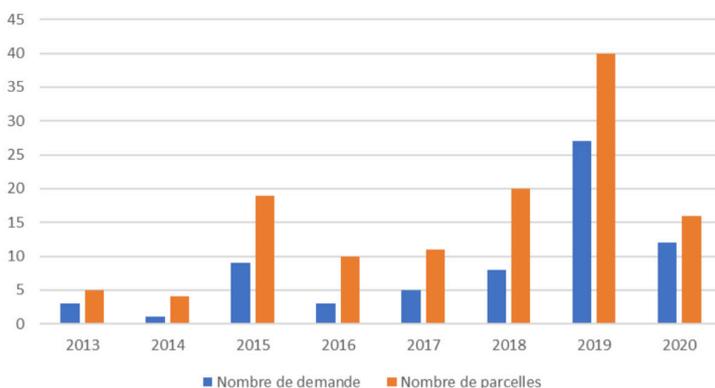
Une plaquette informative, réalisée par l'animateur agricole, est distribuée aux utilisateurs dans le but d'expliquer le fonctionnement du matériel. Cette fiche évolue constamment en fonction des retours d'expérience de chacun.

LES AVIS de retournement d'herbage

Depuis la sortie de l'arrêté préfectoral, le SMBV Caux Seine délivre un avis pour chaque demande de retournement d'herbage. Pour cela, l'animateur agricole, son vice-président et l'agriculteur demandeur se rendent sur la parcelle pour visualiser les enjeux en aval et se rendre compte du risque éventuel entraîné par le retournement. À partir de cette visite, le Syndicat émet un avis sur ce retournement, favorable ou défavorable avec ou non l'obligation d'apporter des mesures compensatoires de type bande enherbée, fascine ou talus busé. Le maire de la commune concernée est aussi consulté, ainsi que les membres du bureau. Une copie de ce courrier est envoyée systématiquement à la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer), aux mairies concernées, ainsi qu'au SAGE des Six Vallées.

Bilan de l'année 2020, 53 ha ont été diagnostiqués. On constate une baisse des demandes comparé à l'année exceptionnelle de 2019. Le recul de l'élevage laitier et allaitant est la cause de ces retournements.

Avis retournement d'herbages



LES MISSIONS DU SYNDICAT EN 2020

Erosion / ruissellement / inondation

GESTION, SUIVI ET ENTRETIEN des ouvrages hydrauliques

Le Syndicat réalise un suivi régulier et exceptionnel en cas de fortes pluies de ses ouvrages de lutte contre les inondations. Ces visites ont pour objectifs de vérifier le bon état des ouvrages de régulation, d'entretenir les points sensibles comme les arrivées d'eau et les grilles d'embâcles en amont des débits de fuite, afin de garantir le bon fonctionnement de ces ouvrages lors d'évènements pluvieux.

L'entretien des ouvrages passe également par la gestion de l'herbe. Cela se fait de différentes manières selon l'ouvrage :

- avec une entreprise dans le cadre d'un contrat d'entretien annuel,
- par pâturage,
- ou en régie, c'est alors l'agent d'entretien, Jean-Pierre Babois qui s'en charge.

L'animateur agricole se charge de la rédaction du cahier des charges, de la consultation des entreprises et du suivi des chantiers d'entretien. Un intérêt particulier est porté sur le respect de la biodiversité. Les périodes d'interventions tiennent donc compte de la ponte des oiseaux nidificateurs, des batraciens et amphibiens.

Toujours dans un souci de respect de l'environnement, dans la mesure du possible, nous essayons de favoriser le pâturage de nos emprises. Pour cela, des conventions ont été signées avec différents éleveurs du territoire : le syndicat met à disposition gratuitement la parcelle, l'éleveur doit entretenir l'herbe en contrepartie.

En 2020, des contrats d'entretien ont été passés avec 3 entreprises :

Jardivert : Lot 2 pour un montant de **3 540.00 € TTC**

Les 2lfs : Lot 1 et 4 pour un montant de **2 856.00 € TTC**

Lefee : Lot 3 pour un montant de **1 198.80 € TTC**

Nous avons quelques fascines sur nos ouvrages, positionnées en amont pour filtrer les ruissellements agricoles et ainsi limiter l'envasement de nos retenues. Ces fascines demandent un entretien tous les 2 ans qui consiste à couper les branches de saules qui ont atteint un diamètre de 1 à 2 cm, pour recharger la fascine et ainsi la faire perdurer. Ce travail est effectué en régie.



D'autres opérations plus ponctuelles ont été réalisées dans l'année :

- ➞ Élagage de 110 mètres linéaires de haie sur la retenue du verger à Flamanville (**3000 € TTC**),
- ➞ Élagage d'un talus planté de 50 mètres linéaires sur la prairie inondable de Loumare à Sainte Marie des Champs (**990 € TTC**),
- ➞ Nettoyage annuel du filtre du carreau en amont d'un puits d'infiltration à Flamanville (**384 € TTC**),
- ➞ Enlèvement d'embacles en urgence sur le fossé du Val au Cesne lors des fortes pluies de décembre (**324 € TTC**)
- ➞ Et enlèvement d'embacles, abattage d'arbres en urgence suite aux fortes précipitations du mois de février et débroussaillage du secteur 2 du fossé du Val au Cesne (**3060 € TTC**).



LES MISSIONS DU SYNDICAT EN 2020

Erosion / ruissellement / inondation

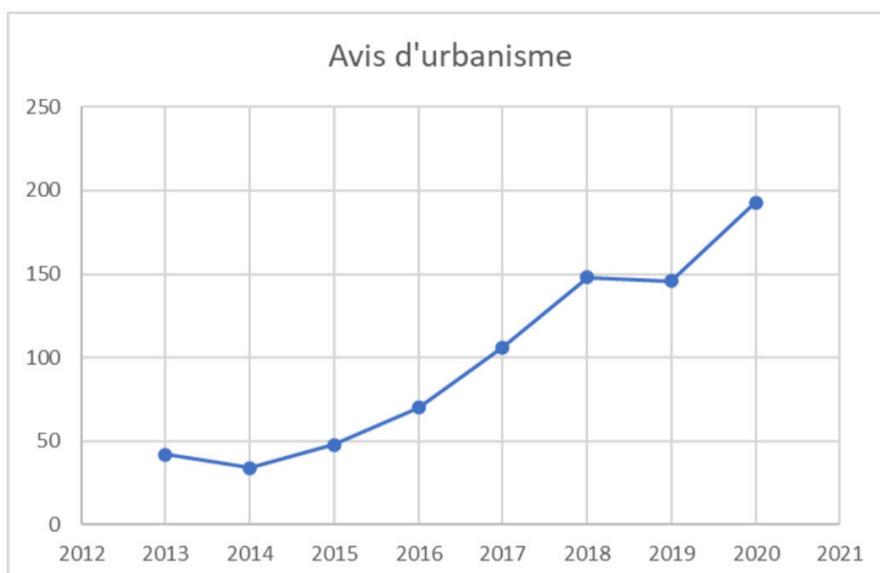
LE VOLET URBANISME

La gestion des eaux de ruissellements urbaines ne fait pas partie des compétences du syndicat, elle appartient aux communes ou aux intercommunalités. Seulement, les eaux urbaines doivent être prises en compte dans la gestion hydraulique d'un bassin versant. Le syndicat ne réalise pas d'études ou d'aménagements qui ont pour seul but de gérer les eaux pluviales urbaines. Il apporte principalement de nombreux conseils aux différentes collectivités.

Le Syndicat est consulté par la DDTM, le service urbanisme des communes ou communautés de communes, agglomération et métropole. L'animateur se déplace sur le terrain pour constater si le projet n'est pas situé en zone inondable ou impacté par un axe de ruissellement. Depuis mai 2020, le Plan de Prévention des Risques Inondation Rançon-Fontenelle est approuvé, c'est un document opposable, mais aussi un outil d'aide à la décision non négligeable.

Ensuite notre regard porte sur la gestion des eaux pluviales. Est-elle prise en compte dans le projet ? De quelle manière ? Les ruissellements générés par le projet auront-ils un impact sur la situation en aval ? Nous rappelons régulièrement au demandeur de gérer ses eaux pluviales à la parcelle. Dans certains cas lorsque le projet d'urbanisme rencontre des difficultés, des rendez-vous de terrain sont organisés en présence de Monsieur LESOIF, le maire de la commune concernée, le service urbanisme et le demandeur du permis.

La tendance du nombre d'avis délivrés par le Syndicat est en augmentation constante. **En 2020, 193 avis d'urbanisme ont été rédigés.** Les remarques portent régulièrement sur la gestion des eaux pluviales, nous avons pour cette raison programmé la réalisation d'une plaquette sur ce sujet à destination des porteurs de projet, propriétaires, services urbanismes... Pour cela une subvention du Département 76 a été accordée en décembre 2020.



Le syndicat mixte des bassins versants Caux Seine a également pour missions la Gestion des Milieux Aquatiques, afin de les protéger et de les mettre en valeur, dans le respect des écosystèmes. Il intervient sur 17 km de réseau hydrographique, représentés par 4 cours d'eau principaux et 83 ha de zones humides.

Des études hydrauliques, RCE (Restauration de la Continuité Ecologique) et un PPRE (Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien des cours d'eau) ont été menés afin d'identifier les problématiques, analyser les enjeux et proposer des actions de gestion des milieux aquatiques. Le Syndicat œuvre aussi par la mise en place de «Notes de Gestion» sur les zones humides orphelines, qui ne sont pas gérées.

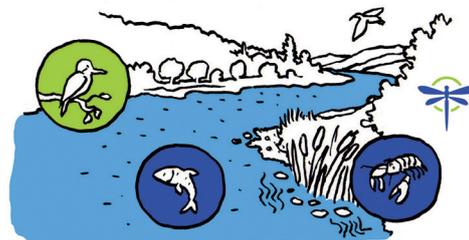
Le poste d'animateur rivières et zone humides a pour objectifs d'informer et d'assister techniquement les propriétaires riverains, les entreprises, les communes, les intercommunalités et le syndicat, dans tous les domaines liés à la gestion des milieux naturels. En particulier aux problèmes de gestion des cours d'eau et de valorisation des zones humides, dans un souci de sauvegarde de la biodiversité, de la protection de la ressource en eau et de la lutte contre les inondations.

Les missions de l'animateur rivière et zone humide :

- Communication et information auprès des riverains,
- Conseil technique d'entretien et d'aménagement,
- Assistance technique dans le cadre de travaux en régie,
- Montage des dossiers et plans de financements,
- Mise en place et suivi des programmes pluriannuels à 5 ans sur les rivières,
- Restauration de la Continuité Ecologique,
- Suivi des mares communales,
- Conception de projets d'aménagements rivières, mares et zones humides,
- Et les animations scolaires.

Ce pôle de compétences est instauré afin d'obtenir une gestion globale des cours d'eau pour lutter contre les inondations, améliorer la qualité hydrobiologique et retrouver un équilibre piscicole remarquable. Le tout, dans le respect du bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques.

L'animateur rivière et zone humide a aussi le rôle d'encadrement, auprès de l'agent d'entretien des rivières, dont les missions sont multiples et toutes aussi importantes : entretien courant des rivières (nettoyage divers...), gestion des embâcles, du faucardage, des atterrissements, la régulation des nuisibles, l'aménagements des rivières dans le cadre de projets en régie, le suivi des chantiers réalisés et bien-sûr, le relationnel avec les riverains.



LES MISSIONS DU SYNDICAT EN 2020

Milieux aquatiques : les rivières et zones humides

Bilan des actions 2020

Coût total des travaux : **48 265,80€ TTC**

Coût total des études : **221 362€ TTC**

1 opération de faucardement mécanique sur la Rançon sur **1500 ml**

176 rats musqués et ragondins capturés

17 km de linéaire de rivières entretenus

83 ha de zones humides

3 mares réhabilitées



Les écosystèmes aquatiques en bon état rendent de nombreux services à notre société. La plupart de ces services dépendent de l'état de conservation de ces écosystèmes et des fonctions écologiques qu'ils peuvent assurer. Les capacités des milieux aquatiques et humides à fournir ces services fondamentaux, sont souvent dégradés du fait des altérations hydromorphologiques portant atteinte à la dynamique fluviale et au bon fonctionnement de l'hydrosystème. La préservation des cours d'eau, la reconquête de conditions favorables à un bon état écologique pour les cours d'eau dégradés, voire leur création en contexte urbain, sont donc des enjeux essentiels pour notre société.

ÉTUDE hydraulique du talweg de Caillouville

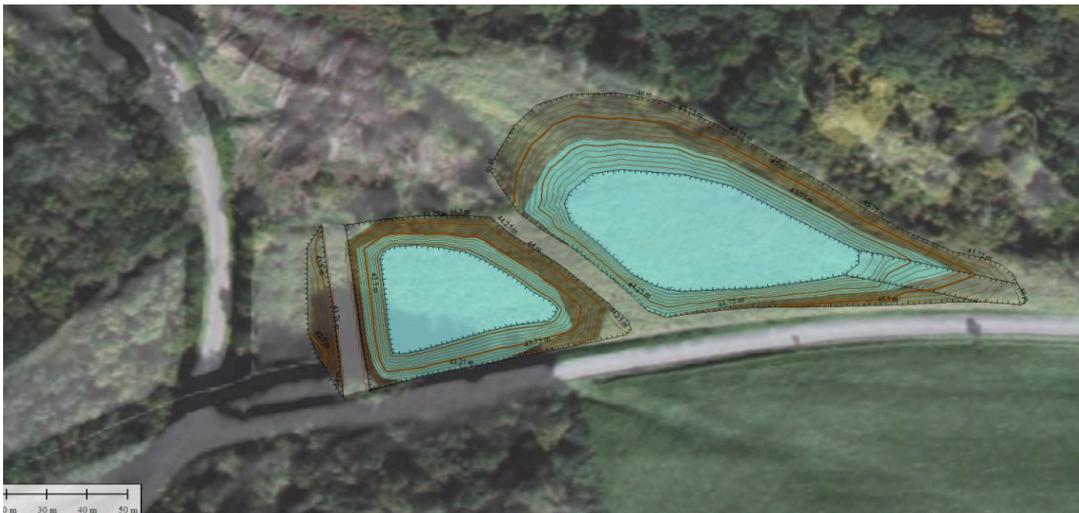
La commune de Rives en Seine (St Wandrille Rançon) est impactée régulièrement au hameau de Caillouville par des inondations de voiries pouvant couper la circulation pendant plusieurs heures et isoler deux habitations qui se trouvent entourées par les eaux. Ces eaux de ruissellement arrivent du talweg de Betteville (commune de Saint Martin de l'If) et du talweg de Blacqueville. Une simple décennale peut occasionner des hauteurs d'eau sur la voirie allant de 20 cm jusqu'au plus de 60 cm, coupant toute circulation routière.

Le syndicat a donc lancé en 2019 une étude hydraulique sur le secteur de Caillouville à Saint Wandrille Rançon. Cette étude est passée par plusieurs phases de terrain, de diagnostics, de propositions d'aménagements et de rédaction de dossiers règlementaires. A ce jour, le dossier Loi sur l'Eau est étudié par les services de l'Etat, qui aura la charge de rédiger l'arrêté préfectoral d'autorisation des travaux.

Le projet consiste à réaliser sur le terrain 3 ouvrages structurants (type bassin de rétention), deux sur l'axe du talweg de Blacqueville et un autre sur l'axe du talweg de Betteville. Le dernier ouvrage du projet, accompagnera les débits écrêtés par les bassins jusqu'à la rivière Fontenelle, en aval de la pisciculture de Caillouville.

Ce projet prévoit de tamponner jusqu'à **19 600 m³ d'eau de ruissellement**, pour un montant de travaux estimatif de **924 915 € HT**.

Financement : **80% AESN et 20 % SMBV Caux Seine**



ÉTUDES sur la restauration de la continuité écologique (RCE)

Le SMBV Caux Seine, en charge de la Gestion des Milieux Aquatiques (GEMAPI), possède les compétences études et travaux qui lui ont été transférées par les EPCI-FP. L'une de ces missions consiste à restaurer la continuité écologique des 4 cours d'eau principaux : La Rançon, La Fontenelle, l'Ambion, la Sainte Gertrude et leurs affluents (Le Perroy, Le Brébec, La Neuville et La Minérale).

LES MISSIONS DU SYNDICAT EN 2020

milieux aquatiques : les rivières et zones humides

Restaurer la continuité écologique est une des conditions pour atteindre le bon état des milieux aquatiques d'ici 2025, objectif fixé par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). Le classement des cours d'eau est un outil qui contribue à la préservation et à la restauration de la continuité écologique.

Le Syndicat réalise donc depuis 2010 des opérations de restauration de la continuité écologique, en agissant principalement sur les ouvrages qui entravent la libre circulation de l'eau, des sédiments et des poissons, comme les seuils, les moulins, les turbines...etc, présents dans le lit mineur des rivières. En 2020, le syndicat a mené 3 études RCE sur son territoire.

Le moulin du Haut Pas (chute d'eau de 150 cm de hauteur) :

Aménagement d'un bras de contournement du moulin (type passe à poissons à bassins successifs). Phase projet terminée, lancement de l'étude géotechnique.

Coût de l'étude : **40 320 € TTC**

Coût étude géotechnique : **33 153.60 € TTC** (en cours d'instruction)

Coût estimatif des travaux : **148 407.60 € TTC** (à venir selon montant du marché de travaux)

Financement : **50% Agence de l'Eau, 30% le département et 20% le SMBV Caux Seine**



3

LES MISSIONS DU SYNDICAT EN 2020

milieux aquatiques : les rivières et zones humides

Le seuil de la pisciculture de Caillouville (chute d'eau de 340 cm de hauteur)

Aménagement d'un dispositif à anguilles sur l'ouvrage de répartition. Phase proposition d'aménagement terminée. Lancement de la phase réglementaire (Dossier Loi sur l'Eau).

Coût de l'étude : **34 020 € TTC**

Coût estimatif de la Maîtrise d'œuvre : **3 000 € TTC**

Coût estimatif des travaux : **31 700 € TTC**

Financement : **80% AESN et 20 % SMBV Caux Seine**



Les seuils de deux ouvrages sur la Sainte Gertrude (74 cm et 56 cm)

En attente des accords de financements de l'Agence de l'Eau et du Département 76.

Coût de l'étude : **35 880 € TTC**

Financement : **50% Agence de l'Eau, 30% le département et 20% le SMBV Caux Seine**



LES MISSIONS DU SYNDICAT EN 2020

milieux aquatiques : les rivières et zones humides

ÉTUDE de maîtrise d'œuvre sur une restauration de zone humide

Dans les missions confiées au syndicat, on retrouve également la restauration et/ou la valorisation des zones humides du territoire. Certaines de ces zones humides (les plus importantes) sont déjà gérées par leurs propriétaires, ou confiées en gestion à des structures comme le Parc Naturel des Boucles de la Seine Normande, le Conservatoire d'Espaces Naturels de Normandie ou encore l'Office National des Forêts. Néanmoins, plusieurs autres parcelles humides, plus petites, ne sont pas gérées, voir même abandonnées. Or, une zone humide à l'abandon est vouée à disparaître, au profit de bois humides ayant beaucoup moins d'intérêt sur le plan de la biodiversité.

C'est pourquoi le Syndicat Mixte des Bassins Versants Caux Seine propose des actions de restauration et de valorisation écologique de ces petites zones humides. Certaines de ces actions peuvent se réaliser de manière pédagogique, afin de donner plus de valeur au projet.

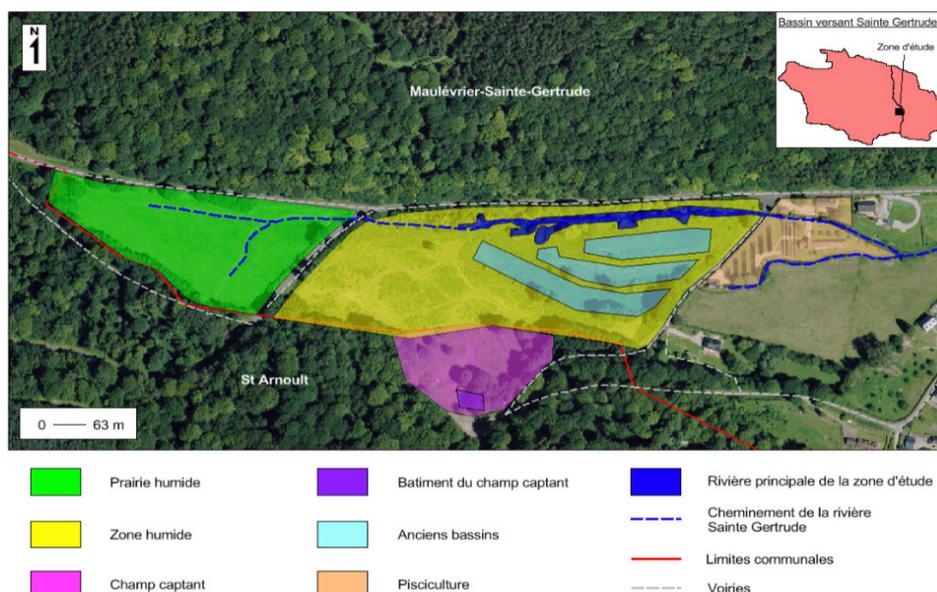
Suite à la réalisation d'un projet tuteuré avec les étudiants de l'université du Havre, le syndicat a rencontré l'Office National des Forêts afin de lui soumettre l'idée de restaurer la zone humide des sources de la Sainte Gertrude, propriété de l'Etat.

Le projet consiste à diversifier les milieux humides par de la coupe de végétation et du terrassement, pour rouvrir les milieux et développer un entretien par pâturage extensif. Le projet sera confié à un bureau d'étude spécialisé, qui assurera la maîtrise d'œuvre de l'opération en 2021, afin que nous puissions consulter les entreprises en charge de réaliser les travaux en 2022.

En attente des accords de financements de l'Agence de l'Eau et du Département 76.

Coût de l'étude : 18 540 € TTC

Financement : **50% Agence de l'Eau, 30% le département et 20% le SMBV Caux Seine**



Programme Pluriannuel de Restauration et Entretien (PPRE)

Pour les missions en lien avec le volet rivières, le syndicat doit donc réaliser des actions d'aménagements, de restaurations et d'entretiens des rivières qu'il a en gestion. Pour cela, le syndicat doit s'appuyer sur un document de gestion pluriannuel afin d'avoir une visibilité dans le temps mais également sur l'ensemble du linéaire des rivières.

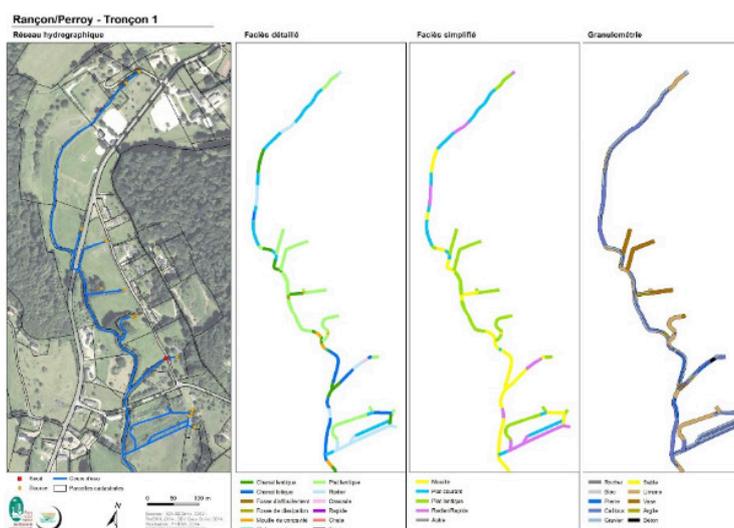
Ce PPRE consiste à réaliser un diagnostic précis de l'état des cours d'eau, qui permet de proposer des solutions d'aménagements, décrire les techniques utilisées et hiérarchiser les actions sur plusieurs années.

Ce document est un outil de gestion incontournable, qui conditionne par ailleurs, les aides publiques dont pourrait bénéficier le syndicat.

Le PPRE sera donc réalisé sur les 17 km du réseau hydrographique du territoire et sera confié à un bureau d'étude spécialisé, dès que le syndicat obtiendra le retour positif des financeurs (Agence de l'eau et Département).

Coût de l'étude : **53 144 € TTC**

Financement : **50% Agence de l'Eau, 30% le département et 20% le SMBV Caux Seine**



Exemple : Cartographie des faciès, faciès simplifiés et de la granulométrie du Perroy et de l'amont de la Rançon



LES MISSIONS DU SYNDICAT EN 2020

milieux aquatiques : les rivières et zones humides

ÉTUDE suivi indicateur des mares

Le syndicat travaille également sur les mares, avec leur restauration et leur création, aussi bien pour les particuliers que pour le compte des communes. Le SMBV Caux Seine a d'ailleurs développé un programme d'actions mares en 2016, afin de pouvoir justifier d'aides publiques auprès de ses financeurs.

Dans ce cadre d'aides publiques, il est demandé au syndicat de réaliser un suivi de mares restaurées en analysant toute une série d'indicateurs, justifiant de l'intérêt écologique de la réhabilitation de ces milieux humides. C'est pourquoi le syndicat lance un suivi sur 6 mares du territoire sur une période de 4 ans, qui sera réalisé par un cabinet spécialisé.

Période	Année	Mission	Nombre de mares
Année N	2021	Diagnostic tranche 1	6 mares
Année N+1	2022	Suivi 1 tranche 1	6 mares
Année N+2	2023	Suivi 2 tranche 1	6 mares
Année N+3	2024	Suivi 3 tranche 1	6 mares

En attente des accords de financements de l'Agence de l'Eau et du Département 76.

Coût de l'étude : **25 560 € TTC**

Financement : **80% Agence de l'Eau et 20 % SMBV Caux Seine**



AMÉNAGEMENT de 3 mares

→ Création d'une mare communale à Ectot les Baons

Le syndicat a été sollicité par la commune d'Ectot les Baons, afin de trouver une solution pour une parcelle communale régulièrement inondée, puisque cette dernière se trouve sur un axe d'écoulement préférentiel.

Après expertise, le syndicat a proposé à la commune, de créer une mare d'une superficie de 2 500 m². Afin de mieux gérer les eaux de ruissellement sur la commune et offrir par la même occasion un aménagement intégré dans son environnement. Étant à proximité de l'école communale, le syndicat a souhaité réaliser un aménagement à des fins pédagogiques. Le projet a mobilisé 900 m³ de terre afin de créer la mare. L'aménagement s'est voulu simple, dans un objectif de laisser la nature reprendre ses droits par elle-même (pas de plantations, ni d'ensemencement...).

Coût de l'aménagement : **21 882 € TTC**

Financement : **80% Agence de l'eau et 20 % Ectot les Baons**



→ Restauration d'une mare privée à Rives-en-Seine

Le syndicat possède un programme d'actions mare sur son territoire mais il peut aussi être saisi par des particuliers. C'est notamment le cas avec la restauration sur un terrain privé, situé sur la commune de Rives en Seine, au hameau de Rançon.

Les propriétaires ont démarché le syndicat, afin de savoir s'il était possible de restaurer leur mare située en lit majeur du cours du Perroy. Cette mare d'intérêt patrimonial, était complètement comblée par la vase et la végétation. Néanmoins, elle avait tout intérêt à être restaurée de part sa situation dans la haute vallée de la Rançon.

Le SMBV Caux Seine a donc aidé les propriétaires à monter le dossier technique et financier, à recruter une entreprise spécialisée et suivre les travaux.

Coût de l'aménagement : **8 283.60 € TTC**

Financement : **80% Agence de l'Eau et 20 % les propriétaires**

LES MISSIONS DU SYNDICAT EN 2020

milieux aquatiques : les rivières et zones humides



Photo prise à la fin des travaux.



Photo prise 4 mois après les travaux.



Restauration de la mare communale de Bois Himont

Dans le cadre de son programme d'actions mare, le syndicat avait identifié la restauration de la mare communale de Bois Himont en 2020. Après présentation du projet à la commune, obtenu la validation du conseil municipal et les accords de financements, le syndicat a lancé les travaux en octobre 2020. Il s'agit d'un projet de valorisation hydraulique et hydro-écologique.

Coût de l'aménagement : **18 100.20 € TTC**

Financement : **80% Agence de l'Eau et 20 % Bois Himont**



AMÉNAGEMENT d'une clôture et d'un abreuvoir sur le Perroy

Dans la thématique de l'aménagement des cours d'eau, on retrouve notamment la mission de protection des berges, avec par exemple l'installation de clôture rivulaire.

L'aménagement des clôtures au bord des berges d'un cours d'eau, limite la dégradation de la rive par le piétinement des animaux et protège ainsi la végétation qui peut pousser librement. La flore va pouvoir développer son système racinaire et maintenir la berge en place. Les différentes plantes hélophytes et les espèces ligneuses qui constituent la ripisylve, participent à la mise en place et au développement de la biodiversité.

C'est donc dans cet objectif de protection de la berge, que le syndicat est intervenu chez un particulier, sur un linéaire de 85 m. En proposant une clôture électrique ainsi qu'un abreuvoir stabilisé, pour maintenir ses chevaux en retrait de la berge.

Coût de l'aménagement : intégré dans le coût du chantier de la mare privée à Rives en Seine (même propriétaires)

Financement : **80% Agence de l'Eau et 20 % le propriétaire**



LES MISSIONS DU SYNDICAT EN 2020

milieux aquatiques : les rivières et zones humides

OPÉRATION de lutte contre les espèces exotiques envahissantes

Dans les compétences du syndicat, on retrouve également la lutte contre les espèces exotiques envahissantes présentes sur le territoire au niveau des cours d'eau et des mares.

A cet effet, le SMBV Caux Seine a signé une convention de partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Normandie pour une période de 10 ans afin d'être épaulé par la brigade EEE (Espèces Exotiques Envahissantes).

Sur le territoire nous sommes régulièrement confrontés à la présence de plantes exotiques envahissantes comme la renouée du Japon, l'arbre à papillon, la balsamine du Cap.. Mais également le Myriophylle du Brésil que nous avons découvert sur une mare communale à Ectot les Baons. La commune a donc signé une convention avec le CEN de Normandie, afin d'être assisté dans la lutte de cette espèce exotique très envahissante.

Une première intervention a donc été réalisée au mois de juin 2020, afin de purger la mare de cette végétation dense, qui occupait jusqu'à 80 % de la surface de la mare. Le CEN de Normandie en a d'ailleurs profité, pour réaliser une vidéo technico-pédagogique sur le sujet de la gestion du Myriophylle du Brésil.

Coût de l'opération : 0 € TTC



OPÉRATION d'enlèvement d'embâcles sur la rivière

Dans les missions qui consistent à entretenir les rivières, on retrouve la gestion des embâcles présents dans le lit mineur des cours d'eau. Le syndicat intervient en assistant aux Associations Syndicales Autorisées, présentes sur le terrain.

Les embâcles sont les objets que l'on retrouve dans le lit mineur de la rivière et qui obstruent le libre écoulement de l'eau. La plupart du temps les embâcles sont représentés par des arbres tombés à l'eau, à la suite de forts coups de vent.

Pour cela, le syndicat intervient par l'intermédiaire de son agent rivière, à l'aide de renfort mécanique ou de la traction animale lorsque les accès sont difficiles.

Coût de l'opération : environ 350 € TTC/ intervention, ce coût est pris en charge par les Associations Syndicales Autorisées de propriétaires riverains des vallées.

Financement : **100% ASA**



OPÉRATION faucardage mécanique sur la Rançon

Pour l'entretien des rivières, le syndicat se doit également de gérer les herbiers aquatiques présents dans le lit mineur des cours d'eau, en assistant aux Associations Syndicales Autorisées présente sur le terrain.

Régulièrement, en période estivale, les cours d'eau du territoire peuvent se trouver envahi par la végétation aquatique. Cette végétation naturelle se développe à la belle saison, sous l'effet de l'ensoleillement et de la présence de nitrate en concentration importante dans l'eau des rivières.

Ce développement anarchique peut entraîner des dysfonctionnements dans la rivière, en jouant sur le dérèglement chimique de l'eau, mais surtout en faisant augmenter de manière importante le niveau des rivières. Cela peut donc occasionner certains débordements qui, sur quelques secteurs anthropiques posent problème.

LES MISSIONS DU SYNDICAT EN 2020

milieux aquatiques : les rivières et zones humides

C'est pourquoi l'agent d'entretien des rivières intervient régulièrement sur les cours d'eau, afin de contrôler cette explosion de la végétation aquatique. La plupart du temps les interventions sont manuelles et peu traumatisantes pour les milieux. Mais il arrive, notamment sur des secteurs où la rivière est trop profonde que l'intervention manuelle soit impossible.

C'est pourquoi, nous faisons alors appel à un prestataire qui intervient à l'aide d'un bateau faucardeur. Cette intervention mécanique est généralement réalisée sur les basses vallées de nos cours d'eau, lorsque les conditions météorologiques le permettent. Il arrive, en période de sécheresse, que le faucardement soit limité, voir interdit, dans les cours d'eau afin de maintenir un niveau d'eau correct pour la préservation de la vie aquatique.

Quoi qu'il en soit, le faucardement manuel ou mécanique ne se réalise jamais à blanc, les interventions sont raisonnées afin de laisser dans les rivières, une quantité suffisante de végétation vitale au maintien des équilibres aquatiques.

Une opération de faucardement mécanique a eu lieu en juillet 2020.

Coût de l'opération : 1 500 € TTC (pris en charge par l'Association Syndicale Autorisée)

Financement : **100% ASA**



OPÉRATION suivi scientifique : pêche électrique sur le Perroy et la Fontenelle

Enfin dans les missions du SMBV Caux-Seine, pour le volet rivière et zones humides, on retrouve le suivi de l'impact de la gestion sur la santé biologique des cours d'eau.

Pour cela, le syndicat réalise en partenariat avec le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande et la Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de la Seine Maritime (FDAAPPMA 76), des pêches électriques dans les rivières.

Il s'agit d'une technique de pêche scientifique inoffensive pour les poissons, qui consiste à paralyser momentanément et sans souffrance les individus afin de pouvoir les capturer à l'aide d'épuisettes. Une fois les poissons capturés, ils sont soumis à une série de mesures biométriques (taille, poids, nombre..etc). Ensuite, tous les poissons sont remis à l'eau dans leur habitat naturel.

L'analyse des résultats permet d'attribuer une note, qui donne l'état de santé biologique de la rivière. Ces pêches électriques sont réalisées environ tous les 5 ans, sur les mêmes secteurs afin de connaître l'évolution de l'état des populations de poissons des rivières.

3

LES MISSIONS DU SYNDICAT EN 2020 milieux aquatiques : les rivières et zones humides

En septembre 2020, ce sont une station de la Fontenelle aval et de la Rançon amont qui ont été prospectées.

Coût de l'opération : 0 € TTC



Station	Fontenelle Caudebecquet				Perroy				Fontenelle - aval renaturation					Fontenelle - amont renaturation				
	2004	2011	2015	Evolution 2011-15	2004	2011	2015	Evolution 2011-15	2011	2012	2014	2018	Evolution 2014-18	2011	2012	2014	2018	Evolution 2014-18
ESPECES																		
Truite Fario			0,66	apparition	1,20	1,02	0,37	-64%	0,60			0,59	apparition	14,88	17,51	2,98	5,10	+71%
Chabot	16,10	6,47	15,18	+135%	3,97	5,29	7,07	+34%	1,20	2,47	2,12	33,00	+1456%	6,02	14,40	62,13	193,00	+196%
Anguille	139,74	51,46	42,24	-18%	19,14	6,72	4,46	-34%	27,40	10,93	14,51	20,50	+41%	16,65	14,40	14,14	22,40	+58%
Epinochette	6,23	0,97	3,96	+308%	5,69	0,61	1,12	+84%		1,44	1,42	4,46	+214%	1,06	1,95	9,67	2,90	-70%
Epinoche		0,32		disparition	0,34	0,61		disparition				0,89	Apparition					
Lamproie de Planer	0,78			/	6,03	0,20		disparition				0,3	Apparition		0,39			
Ammocète			0,99	apparition							0,35	1,19	+240%			0,37		disparition
Lamproie fluviatile						0,19	apparition											
Perche fluviatile		22,65	0,99	-96%					0,80					0,35	1,17			
Flet	2,08	6,47	2,31	-64%					1,00	1,65	0,71	1,78	+150%		3,50	0,37	0,70	+100%
Carassin commun	0,26																	
Brème									0,20									
Truite Arc en Ciel									0,20									
Crabe chinois																		

Tableau XI: densité (x individus/100m³) de chaque espèce pour chaque station de la Fontenelle et du Perroy entre 2004 et 2018

LES MISSIONS DU SYNDICAT EN 2020

Sensibiliser pour limiter les risques

En parallèle des différents chantiers réalisés, le syndicat mène également une prévention active pour sensibiliser aux risques d'inondation sur le territoire et ainsi limiter les risques. Cela se traduit avec différentes missions à but pédagogique et à destination du grand public.

L'objectifs de la sensibilisation

- Communication et information auprès des riverains,
- Éducation et sensibilisation auprès d'un public scolaire,
- Prise de conscience du risque d'inondation sur le territoire du Pays de Caux,
- Protection de la faune et la flore locale en information de son rôle,
- Aide à la préservation de la continuité écologique,
- Et amélioration de la visibilité du syndicat.

Bilan des actions 2020

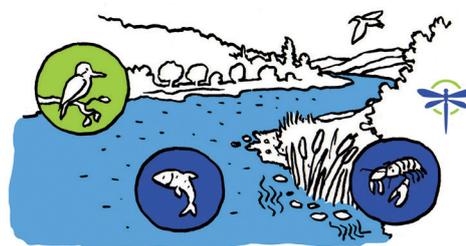
Coût total des opérations : 0€

1 action de nettoyage avec des lycéens

1 animation nature avec le Parc Naturel Régional

1 présentation de l'action agricole

1 nouveau panneau pédagogique



Des ateliers sur le terrain

Tous les ans, le SMBV Caux Seine organise des ateliers pédagogiques à destination des écoles, des élus ou encore du grand public. Ces actions ont un réel intérêt, elles permettent de communiquer sur les risques d'inondations du territoire et de sensibiliser sur l'importance de préserver la faune et la flore locale. De plus, elles permettent aussi d'informer sur le rôle du syndicat et ses interventions. Néanmoins, suite à la crise sanitaire liée à la Covid-19, les actions pédagogiques ont été fortement limitées, notamment les animations mares à destination des scolaires.

- Une intervention nettoyage des zones humides avec l'école forestière de Mesnières en Bray,
- Présentation de l'animation agricole auprès des étudiants de BTS 1 ACSE au lycée agricole d'Yvetot,
- Et enfin, une animation nature avec le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande.

INTERVENTION avec l'école forestière de Mesnières en Bray

En 2020, le SMBV Caux Seine a réalisé un chantier forestier sur une zone humide privée à Maulévrier Sainte Gertrude. Cette opération a été réalisée en partenariat avec le lycée forestier de Mesnières en Bray.

Le syndicat a signé une convention de partenariat avec le lycée afin de proposer des chantiers écoles aux étudiants en formation. Cette pratique, méthode du gagnant-gagnant, permet aux étudiants de se former sur le terrain et à la collectivité de réaliser une opération à moindre coût.

L'opération d'une journée a permis le nettoyage d'une ancienne cressonnière transformée en zone humide sur une superficie de 2 500 m².

Coût de l'opération : 0 €



ANIMATION avec le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande

En février 2020, le SMBV Caux Seine a été sollicité par le PNR des Boucles de la Seine Normande afin de les assister lors d'une sortie pédagogique sur les moulins des vallées. Cette balade pédestre pédagogique avait pour but de faire découvrir le patrimoine hydraulique des vallées ainsi que l'impact de ces ouvrages sur le fonctionnement naturel de la rivière.

Le syndicat est intervenu sur l'aspect technique d'aménagement des ouvrages dans le cadre de la Restauration de la Continuité Ecologique des cours d'eau.

Coût de l'opération : 0 €

LES MISSIONS DU SYNDICAT EN 2020

Sensibiliser pour limiter les risques

Une communication visible à destination du grand public

De plus, pour augmenter la portée des actions de sensibilisation menées par le syndicat, des panneaux pédagogiques ont été créés et disposés à proximité des mares communales réhabilitées par le SMBV Caux Seine.

Ici, la cible de cette action est le grand public, qui malheureusement connaît très mal les problématiques des bassins versants auxquels le territoire du Pays de Caux est confronté. L'objectif est donc d'informer et de sensibiliser sur cette thématique là, en apportant des réponses face à l'intérêt d'une mare dans la politique de gestion des eaux et de la biodiversité.

Aujourd'hui, plusieurs panneaux ont été apposés, notamment dans la commune de St Martin de l'If, anciennement Fréville. Néanmoins, au cours de l'année 2021 quatre nouveaux panneaux devraient venir renforcer le dispositif sur le reste du territoire.



Un lien étroit avec la profession agricole

La sensibilisation, ne se joue pas uniquement avec le grand-public, il y a également un enjeu important avec les professionnels qui sont acteurs sur le territoire du syndicat.

En parallèle des actions terrain qui nourrissent déjà la relation de proximité avec les agriculteurs, le syndicat entretient également avec eux des échanges réguliers, qui ont pour but de sensibiliser aux enjeux liés aux bassins versants.

Cela se traduit par une prise de rendez-vous régulière, qui ont comme objectif de créer un échange et une relation de confiance. De plus, pour approfondir ces contacts et améliorer la communication, des plaquettes informatives sur les différentes solutions du syndicat sont également mis à disposition de ces professionnels. Par exemple, une plaquette informative sur la houe rotative, son utilisation et ses bienfaits a été réalisé.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020



COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Dépenses de fonctionnement

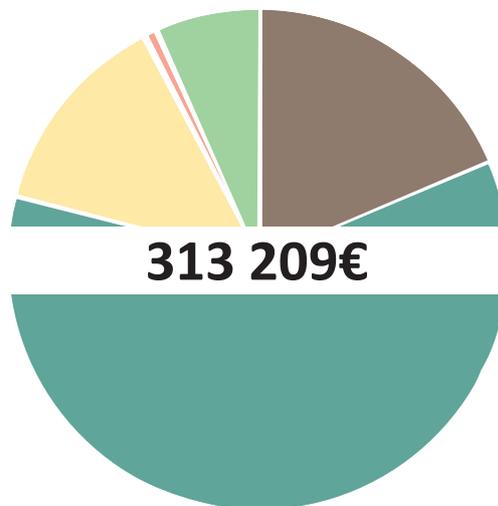
Les charges à caractère général s'élèvent à 58 551 € et représentent 18.69 % des dépenses totales de fonctionnement, concernent l'entretien des ouvrages, les dépenses en télécommunications, carburant, fournitures administratives, location des locaux, affranchissement, assurances, mais également, l'acquisition de l'équipement nécessaire à l'équipe technique (petits matériels, vêtements de travail...).

60.34 % des dépenses sont consacrées au personnel du syndicat (5 agents titulaires dont 1 à temps incomplet) et 45 % du poste à temps complet de l'agent du SMBVAS chargé de l'élaboration du SAGE des 6 Vallées, soit 188 987 €.

Les autres charges de gestion courante concernent les frais relatifs aux élus (indemnités, cotisations patronales...), le versement d'une subvention à l'ASYBA pour l'organisation de la manifestation « les pieds dans l'eau » et l'externalisation du SAGE pour 42 654 €.

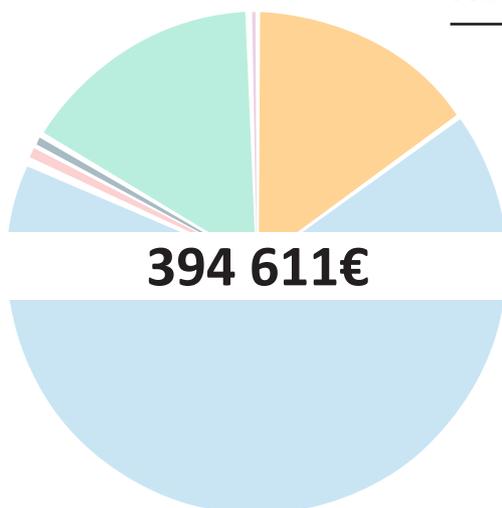
Les charges financières s'élèvent à 2 465 € et concernent les intérêts de l'emprunt contracté pour les travaux de la digue de Louvetot réalisée en 2019.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections concernent les dotations aux amortissements pour un montant de 20 551 €



60,34%	personnel et frais assimilés
18,69%	caractère général
13,62%	gestion courante
6,56%	transfert entre sections
0,79%	charges financières

Recettes de fonctionnement



65,61%	contribution des collectivités
16,56%	excédents de fonctionnement
15,46%	partenaires financiers
0,94%	gestions courantes
0,82%	produits exceptionnels
0,43%	atténuation des charges
0,18%	Autre gestion courantes

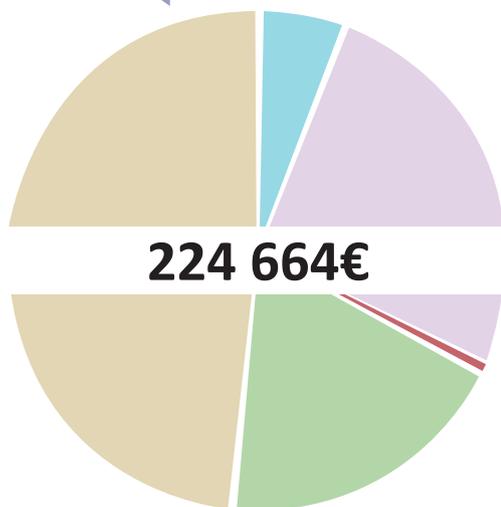
Les contributions des collectivités adhérentes au syndicat s'élèvent à 258 886 € et représentent 65.61 % des recettes de fonctionnement.

Les subventions versées par les partenaires financiers s'élèvent à 61 024 € et concernent essentiellement le fonctionnement des postes techniques. L'AESN pour le poste d'animation rivières ZH et le poste d'animateur bassin versant. Le département pour le fonctionnement du poste de technicien de rivières et les associations syndicales des rivières pour le poste d'agent d'entretien.

Les produits de gestion courante, concernent la part salariale sur les tickets restaurants et la cotisation demandée sur l'utilisation de la houe rotative pour 3 711 €.

En produits exceptionnels, une entreprise a remboursé 3 228 € suite à la facturation d'une prestation à 2 reprises par erreur. L'atténuation de charges, soit 1 679 €, correspond aux remboursements sur charges du personnel (arrêt maladie et tickets restaurant périmés). L'excédent de fonctionnement reporté s'élève à 65 363 €.

Dépenses d'investissement



224 664€

48,31%	opération sous mandat
26,38%	immobilisation incorporelles
18,97%	immobilisation en cours
5,70%	remboursement du capital des emprunt
0,64%	immobilisations corporelles

Le remboursement du capital de l'emprunt de la Digue de Louvetot s'élève à 12 814 €.

Les immobilisations incorporelles pour 59 263€ concernent : les études hydrauliques de la lagune de Touffreville et du talweg de Caillouville, l'avant-projet du bassin versant de la Pépinière, le solde du suivi qualité des rivières 2019 et la maîtrise d'œuvre de la digue de Louvetot.

Les immobilisations corporelles pour 1 428 € correspondent au bornage du talus du Cheval Blanc à Allouville Bellefosse.

Les travaux d'investissement s'élèvent à 42 613 € et concernent la réalisation d'un ouvrage au carrefour RD131/VC2 à Auzebosc et le solde du marché de travaux pour la digue de Louvetot.

Les opérations sous mandat sont des travaux réalisés chez des tiers qui restent maître d'ouvrage. Ils s'élèvent à 108 545 € en 2020 et concernent principalement : la création ou la restauration de mares privées ou communales, l'implantation de haies et fascines, la maîtrise d'œuvre de conception pour la RCE de la Zone amont et du Moulin du Haut Pas et l'étude RCE de la pisciculture de Caillouville.

Recettes d'investissement

34.54 % des recettes d'investissement, soit 66 521 €, ont été prélevés sur la section de fonctionnement.

La subvention d'investissement de 193 € a été versée par l'ONF pour les études de la Pépinière de Maulevrier Ste Gertrude.

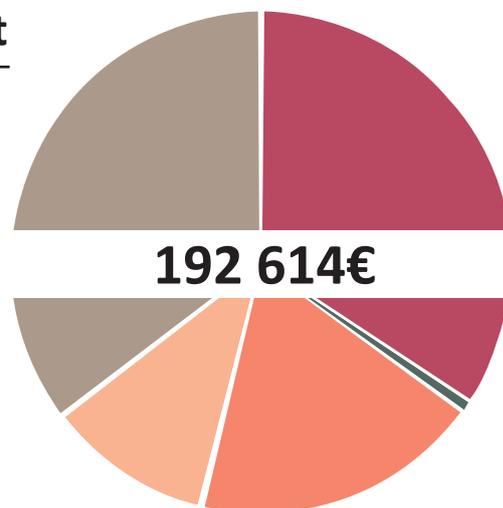
La cession d'immobilisation corporelle concerne un trop-versé sur l'avance demandée par le notaire sur un acte de servitudes à St Gilles.

L'immobilisation en cours est une révision négative sur le marché de travaux de la digue de Louvetot pour 647 €.

Les recettes d'opérations sous mandat pour 36 159 € sont les participations demandées aux tiers maître d'ouvrage et les subventions versées par l'AESN et le Département.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections concernent les dotations aux amortissements pour un montant de 20 551 €

L'excédent d'investissement reporté s'élève à 68 531 €



192 614€

35,58%	excédant d'investissement
34,54%	recettes d'investissement
18,77%	opérations sous mandat
10,67%	transfert entre sections
0,34%	immobilisation en cours
0,10%	subventions d'investissement

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Répartition totale des dépenses

Branche gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations GEMAPI

	Total des dépenses réelles TTC	%	Répartition de la participation 2020
ITEM 1 : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique	36 698,92€	6,63	17 157,52€
ITEM 2 : Entretien et aménagement des cours d'eau et plans d'eau, y compris les accès	41 272,98€	7,45	19 295,99€
ITEM 5 : Défense contre les inondations	91 515,40€	16,53	42 785,39€
ITEM 8 : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que les formations boisées riveraines	56 678,78€	9,87	25 563,49€
FRAIS GÉNÉRAUX DE FONCTIONNEMENT 80%	223 219,56€	40,31	104 359,88€
TOTAL GEMAPI	447 385,64€	80,79	209 162,29€

Branche hors gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (hors GEMAPI)

	Total des dépenses réelles TTC	%	Répartition de la participation 2020
ITEM 4 : Maîtrise des eaux pluviales non urbaines et de ruissellement, ou la lutte contre l'érosion des sols	21 898,57€	3,95	10 238,05€
ITEM 11: Mise en place et exploitation des dispositifs de surveillance ressource en eau et milieux aquatiques	0,00€	0,00	0,00€
ITEM 12 : Animation et concertation, dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressources en eau et des milieux aquatiques	28 652,59€	5,17	13 395,69€
FRAIS GÉNÉRAUX DE FONCTIONNEMENT 20%	55 804,89€	10,08	26 089,97€
TOTAL HORS GEMAPI	106 356,05€	19,21	49 723,71€

TOTAL GÉNÉRAL	553 741,69€	100	258 886,00€
----------------------	--------------------	------------	--------------------

LE MOT DE LA FIN PAR...

Sylvain Garand, président de la CLE du SAGE.

((

Plus de six années de travail auront été nécessaires pour élaborer le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des six vallées. Ce projet est l'aboutissement de la volonté commune des élus de deux bassins versants, Caux-Seine et Austreberthe-Saffimbec.

C'est en mars 2013, que ces deux structures ont décidé de s'associer pour lancer la démarche d'élaboration de ce document avec pour objectifs :

- Distribuer une eau de qualité.
- Gérer le risque inondation.
- Protéger et restaurer nos rivières et nos zones humides.
- Anticiper les changements climatiques.

La finalité étant de préserver la ressource pour les générations futures.

J'adresse mes remerciements les plus sincères à toutes les personnes qui ont collaboré à sa construction : élus, habitants, professionnels, services de l'Etat, agence de l'eau, chambres consulaires ...

Je suis persuadé que ce document sera un outil précieux au service des collectivités, qui pourront s'appuyer sur son contenu pour appliquer leur politique. Bien sûr, sa mise en œuvre sera encore source de nombreux échanges entre les différents partenaires. Je reste convaincu que tous ensemble nous saurons faire évoluer ce SAGE dans l'intérêt des habitants et des acteurs de ce territoire.

Tous les documents sont consultables sur les sites des deux bassins versants et nous resterons mobilisés pour répondre à vos questions.

))



LE GLOSSAIRE

Du SMBV Caux Seine

Quelques acronymes...

GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des inondations

loi MAPTAM : loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles

EPCI - FP : Établissement Public de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre

ASA : Association Syndicale Autorisée

SAGE : Schéma d’Aménagement et de Gestion des Eaux

SDAGE : Schéma Directeur d’Aménagement et de Gestion des Eaux

EEE : Espèces Exotiques Envahissantes

ICPE : Installation Classée Protection de l’Environnement

DCE : Directive Cadre sur l’Eau

CLE : Commission Locale de l’Eau

EGI : Étude Globale et Intégrée

AVP : Avant Projet

AESN : Agence de l’Eau Seine Normandie

DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

RCE : Restauration de la Continuité Écologique

PPRE : Programme Pluriannuel Restauration écologique

PPRI : Plan de Prévention des Risques Inondation

PAGD : Plan d’Aménagement et de Gestion Durable

loi NOTRe : Nouvelle Organisation Territoriale de la République

Et définitions utiles



Amphibiens : catégorie d’animaux aquatiques, vivant particulièrement dans les mares, capables de respirer hors de l’eau et avec les pattes palmées. Ils sont divisés en 3 classes : les urodèles (tritons et salamandres), les anoures (grenouilles et crapauds) et les gymnophiones/apodes (vivent uniquement dans les pays tropicaux).

Anthropique : milieu créé ou modifié par l’Homme.

Atterrissement : accumulation de matériel (terre, limon, sable, gravier...) qui réduit le lit d’un cours d’eau.



Crues décennale / centennale : lors des fortes précipitations la crue décennale à 1 chance sur 10 de se produire dans l’année, tandis que la centennale 1 chance sur 100.



Épis déflecteurs : aménagement pour réduire la section du lit de la rivière.



Fasciès : correspond à la diversité des écoulements de la rivière.

Fascine : fagot de banche entassé entre deux rangées de pieux sous forme de haie, pour ralentir les ruissellements, l’érosion et retenir les limons lors des pluies importantes.

LE GLOSSAIRE

Du SMBV Caux Seine



Géotechnique : étude permettant de connaître la nature et la stabilité des sols.



Hydraulique douce : aménagement opposé à un ouvrage structurant, son but est de ralentir les ruissellements, de limiter l'érosion des sols, de stocker et réguler ou d'infiltrer des faibles volume d'eau. Cela peut être une haie, une fascine, un talus busé, une mare tampon, une bande enherbée ou encore un fossé à redent.

Hydrobiologie : terme qui désigne la science de la vie et des processus vitaux de l'eau.

Hydrographique : terme qui définit les axes de ruissellements formés par le relief du territoire.

Hydromorphologique : capacité d'évolution naturelle du cours d'eau dans la vallée.

Hélophytes : type de plantes qui poussent au bord de l'eau, dont la spécificité est de s'enraciner dans un milieu humide mais de se développer à l'air libre.



Zone karstique : territoire où le calcaire est fortement présent, ce qui se traduit par l'importance des drainages souterrains et ainsi le développement d'une topographie originale due à la corrosion de la roche.



Rivulaire : qui se développe au bord des rives d'une rivière.

Ripisylve : corridor d'arbres situé sur les berges d'un cours d'eau.

Ravine : érosion du sol qui a été provoquée par les ruissellements d'eau importants sur un terrain versant.



Ouvrage structurant : ouvrage avec une capacité de stockage importante (généralement plusieurs milliers de mètres cube). Cela peut être un bassin, une prairie inondable, une digue ou encore un barrage de régulation.



Talweg : ligne de ruissellement qui rejoint les points les plus bas d'un bassin versant.

Levés topographiques : relève de données spécifiques, d'un terrain pour pouvoir ensuite les retranscrire, sous forme de plan par exemple.



NOS PARTENAIRES





Syndicat Mixte des
bassins versants
Caux-Seine